

# **PROCES - VERBAL 5/2019**

**DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY**

**DU MERCREDI 30 OCTOBRE 2019 A 20H00**

**A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON PULLIERANE**

## **SOMMAIRE**

	<u>Pages</u>
Ouverture, présents, excusés	3
<b>Procès-verbal de la séance du 25 septembre 2019</b>	<b>3</b>
<b>1. Communications</b>	<b>3</b>
1.1. Communications du Bureau	3
1.1.1. Représentations et invitations	4
1.1.2. Lettres et pétitions	4
1.2. Communications de la Municipalité	5
<b>2. Ordre du jour</b>	<b>6</b>
2.1. Assermentation de M. Frédéric ANKEN en remplacement de M. Cyrille FIGUET (PLR), démissionnaire	6
2.2. Election d'un membre à la Commission des finances en remplacement de Mme Nathalie JAQUEROD (PLR), démissionnaire	7
2.3. Election éventuelle d'un membre suppléant à la Commission des finances (PLR)	7
2.4. Election d'un membre à la Commission d'urbanisme en remplacement de M. Philippe HALDY (AdC), démissionnaire	8
2.5. Election éventuelle d'un membre suppléant à la Commission d'urbanisme	8
2.6. Préavis 11-2019 Arrêté d'imposition pour les années 2020 et 2021	9

2.7. Préavis 12-2019 Fixation du montant de la contribution compensatoire pour place de jeux pour enfants	36
2.8. Propositions individuelles	42
2.8.1. Réponse à l'interpellation « Stratégie de développement des espaces verts et de l'arborisation à Pully » Mme Lena Lio	42
2.9. Divers	43
2.9.1. Réponse au postulat « Réchauffement climatique et urbanisme » M. Alexis Bally	43

**Le Président :**

Mesdames et Messieurs, je vous invite à prendre place et vous souhaite une cordiale bienvenue. Je remercie notre secrétaire, Bernard Montavon, de procéder à l'appel.

**Excusés**

Les conseillères et les conseillers suivants se sont excusés : Mmes Anne Ganty, Paola Orlando Micolot, Lucienne Vasserot et MM. Pierre François Clerc, Jean-Luc Duvoisin, Mathias Fernandez, Philippe Haldy, Max Henking, Serge Rinsoz, Serban Sichitiu.

**Absents**

Les conseillers suivants sont absents : Sebastian Katz, Stéphane Luginbühl, Cedric Milliquet, Jean-Marc Sottas.

Nous sommes 85 présents ; le quorum est atteint.

Je vous rappelle l'envoi de la convocation qui comportait l'ordre du jour. Elle a été envoyée le 1<sup>er</sup> octobre, soit largement plus que le délai réglementaire de trois semaines avant la séance. Le Conseil ayant été convoqué régulièrement, le quorum étant atteint, je constate que cette assemblée peut valablement délibérer et je déclare la séance ouverte.

Je vous rappelle votre serment. Chacune et chacun est libre à ce moment d'invoquer au fond de soi-même la bénédiction divine sur nos travaux.

J'excuse M. le Député Guy-Philippe Bolay. Je salue les représentants de la presse : M. Crépon pour Le Régional et Mme Nicolier pour le 24heures en les remerciant de couvrir régulièrement nos travaux et l'actualité de notre ville. Je souhaite la bienvenue aux membres du public et le remercie de l'intérêt porté à la vie de notre commune. Je salue aussi la Municipalité accompagnée des représentants de l'administration communale qui soutiennent indirectement nos débats dans les coulisses. Je remercie enfin les techniciens et huissiers qui assurent le bon déroulement de notre conseil.

**Procès-verbal de la séance du 25 septembre 2019****Le Président :**

Le procès-verbal de la séance du 25 septembre vous a été adressé par e-mail le 23 octobre dernier. J'espère que la lecture de ses 48 pages, un record pour M. Montavon, vous a donné satisfaction. Est-ce que quelqu'un dans la salle a des remarques ou compléments à propos de ce procès-verbal ? Tel ne semble pas être le cas. Le procès-verbal est donc adopté d'office selon l'art. 62 al. 1 de notre règlement. Je remercie M. Montavon pour la rédaction de ce dense PV.

**1. COMMUNICATIONS****1.1. COMMUNICATIONS DU BUREAU****Le Président :****Elections du 20 octobre**

Les électrices et les électeurs de Pully étaient appelés, le 20 octobre, à élire leurs représentants au Conseil national et au Conseil des Etats. Dans notre commune, la

participation s'est élevée à 49% avec plus de 5'000 bulletins rentrés pour les 2 scrutins. Les résultats obtenus sont affichés à l'écran.

J'adresse la sincère reconnaissance du Conseil communal à M. Stéphane Chevalier et au personnel communal pour leur important et excellent travail préparatoire ainsi que le jour du dépouillement. Tous mes remerciements vont également à notre secrétaire, Bernard Montavon, pour la parfaite organisation du dépouillement du Conseil des Etats. Finalement, je tiens bien sûr à remercier toutes les Conseillères et tous les Conseillers qui ont répondu présent et qui ont participé au dépouillement des scrutins, ainsi que les membres du Bureau et les volontaires.

### **Visite des archives du Conseil communal**

Conformément au 2ème alinéa de l'article 21 de notre règlement du Conseil communal, le Bureau du Conseil a procédé à la vérification des archives. Nous avons pu constater que celles-ci étaient bien tenues et nous adressons toute notre reconnaissance à notre secrétaire, Bernard Montavon.

## **1.1.1. REPRESENTATIONS ET INVITATIONS**

Le 30 septembre, j'ai été invité à la séance du Conseil Communal de Paudex. J'ai assisté avec grand intérêt aux débats, notamment sur l'arrêté d'imposition. De quoi avoir un avant-goût des débats de ce soir.

Le 12 octobre dernier, j'ai assisté avec grand plaisir à la manifestation Pully for Kids qui a été, cette année encore plus que les autres, un immense succès par son affluence. Bravo et merci à toutes celles et ceux qui s'impliquent dans cette manifestation.

J'attire votre attention sur la séance d'information organisée à votre intention par la Municipalité sur le budget de l'année à venir. Cette dernière aura lieu le mardi 12 novembre prochain à 18h00, ici même dans la Grande salle de la Maison Pulliérane. Cette invitation vous est déjà parvenue le 17 octobre. Elle figure donc dans vos agendas à toutes et tous, j'en suis sûr. Vous serez donc très nombreux à assister à cette séance et je m'en réjouis.

## **1.1.2. LETTRES ET PETITIONS**

J'ai reçu la lettre de **démission** de deux de nos collègues. En date du 23 septembre, la lettre de démission de notre collègue **Nathalie Jaquerod** qui nous écrit ceci :

« Monsieur le Président, cher Robin,

Ce n'est pas sans une certaine émotion que je vous fais part de ma démission du Conseil communal pour le 31 octobre prochain. Celle-ci fait suite à mon élection à la Cour des Comptes qui m'oblige à remettre mes mandats politiques notamment. Ces quelque 13 années passées au sein de notre Conseil m'auront beaucoup appris et beaucoup apporté. Passionnée par la chose publique, attachée aux avantages qu'offre un parlement de milice, j'ai tout particulièrement apprécié nos échanges, parfois légers, parfois plus tendus mais toujours empreints de respect malgré les divergences

d'opinions qui nous animent. Je me souviendrai des décisions qui m'ont réjouie comme de celles qui m'ont laissé quelques regrets, mais c'est surtout mes collègues qui m'ont fait aimer ces années au Conseil communal que je garderai en mémoire. Des collègues de tout bord politique que j'ai eu la chance de côtoyer et qui tous donnent ou ont donné de leur temps et de leur énergie pour notre belle commune à laquelle je suis si attachée.

Je ne manquerai pas de suivre vos futurs débats avec intérêt et je forme mes vœux les meilleurs pour que cette ville qui nous est chère soit ce lieu agréable où il fait bon vivre. Je vous souhaite beaucoup de plaisir dans votre fonction de Président et vous adresse, Monsieur le Président, cher Robin, mes très cordiaux messages ».

J'ai également reçu en date du 28 septembre la **lettre de démission de M. Cyrille Piguet** qui nous écrit ceci :

« Monsieur le Président,

Quittant Pully après plus de 26 années dans cette fort agréable commune, je dois vous faire part de ma démission du Conseil communal ainsi que de ma présidence de la Commission de gestion. Même si concilier vie professionnelle et engagement n'est pas toujours facile pour des questions de temps, j'en aurai néanmoins pris un immense plaisir. Je reste admiratif par l'engagement de chacune et de chacun, la plupart du temps dans le respect des autres, ce qui fait la beauté et, sans doute, la force de notre démocratie. Je garderai surtout de ces quelques années au Conseil les contacts humains qui, dans toute chose, constituent l'essentiel de l'existence. J'aurai particulièrement apprécié mes quelques années à la présidence de la Commission de gestion, même si, au début, je découvrais à la fois la présidence et la Cogest elle-même. Mais, là aussi, le plaisir a été intense.

Je vous souhaite donc une excellente année présidentielle et vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma respectueuse considération ».

La démission de Madame Jaquerod étant pour le 31 octobre, nous procéderons à l'assermentation de son successeur lors d'un conseil ultérieur. Quant au remplacement de M. Piguet, je vous proposerai une modification à l'ordre du jour dans un instant. Mais, pour l'heure, je remercie vivement en notre nom à tous nos deux collègues pour leur engagement au service de la collectivité et leur contribution aux travaux de notre Conseil. Je leur souhaite le meilleur pour la suite de leur carrière professionnelle, pour l'une, et politique dans une autre commune, pour l'autre.

## **1.2. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE**

### **Le Président :**

Vous avez trouvé sur vos pupitres les communications 11-2019 et 12-2019. M. le Syndic, la Municipalité désire-t-elle s'exprimer à propos de ces communications ou a-t-elle d'autres communications à effectuer ?

**M. le Syndic répond par la négative.**

**Le Président :**

Je vous rappelle que d'éventuelles remarques ou questions de votre part sur les communications pourront être faites en fin de séance sous le point « Divers » de l'ordre du jour.

Aucune proposition individuelle (motion, postulat ou interpellation) n'a été déposée en vue de la présente séance. Nous reviendrons au point « Propositions individuelles » sur la réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Lena Lio « Stratégie de développement des espaces verts et de l'arborisation à Pully ».

**2. ORDRE DU JOUR****Le Président :**

Vous avez reçu l'ordre du jour qui vous a été adressé avec la convocation le 1er octobre dernier, conformément à l'art. 24 de notre règlement.

Ensuite de la démission de M. Cyrille Piguet reçue le 28 septembre, soit 2 jours seulement après notre séance du Bureau arrêtant l'ordre du jour de ce soir, je vous propose une modification de cet ordre du jour afin de pouvoir assermenter dès aujourd'hui son successeur. Je vous propose donc d'ajouter le point 1 « Assermentation de M. Frédéric ANKEN en remplacement de M. Cyrille PIGUET (PLR), démissionnaire ». Enfin, la numérotation des points suivants est ajustée, le point 1 devenant le point 2 et ainsi de suite. Avez-vous des remarques à propos de ces propositions de modifications de l'ordre du jour ? La discussion est ouverte.

Tel ne semble pas être le cas. La discussion est donc close. Je vais donc passer au vote. Je prie celles et ceux qui approuvent la modification de l'ordre du jour de lever la main munie de leur carton orange. Avis contraires ? Abstentions ?

L'ordre du jour avec les amendements proposés est approuvé à l'unanimité. Je vous en remercie. Nous pouvons donc maintenant passer au traitement des objets.

**2.1. Assermentation de M. Frédéric ANKEN en remplacement de M. Cyrille PIGUET (PLR), démissionnaire**

Ce point figure tel qu'amendé. Nous allons donc procéder à l'assermentation de M. Frédéric Anken proclamé élu par le Bureau dans sa séance du 23 octobre dernier sur proposition du PLR, la liste des viennent-ensuite de ce parti étant épuisée, ceci en remplacement de M. Cyrille Piguet.

Je prie Monsieur l'Huissier de bien vouloir conduire le nouveau conseiller communal devant la tribune et j'invite l'Assemblée à se lever.

Monsieur le nouveau Conseiller communal, je vais dire le serment que vous devez prêter avant d'entrer en fonction. Son texte figure dans la Loi cantonale sur les communes et dans notre règlement du conseil. Après quoi, à l'appel de votre nom, vous lèverez la main droite et direz clairement : « Je le promets ».

Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays. Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publiques, d'avoir dans tout ce qui sera discuté la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la Loi vous attribue ou pourra vous attribuer.

M. Frédéric Anken ?

M. Frédéric Anken : Je le promets !

Monsieur, au nom de cette Assemblée, je vous félicite. Je vous souhaite une chaleureuse bienvenue au sein du Conseil communal de Pully et je vous prie de passer vers le secrétaire pour recevoir votre brevet ainsi que le règlement du Conseil communal. J'invite l'Assemblée à se rasseoir. (Applaudissements).

Nous allons maintenant procéder aux remplacements nécessités par les démissions de nos collègues au sein des commissions devant être élues par ce conseil. Je rappelle une seule fois pour les points 2 à 9 de l'ordre du jour que, conformément à l'art 38 al. 3 de notre règlement, un siège devenu vacant reste acquis au groupe auquel appartenait le conseiller à remplacer.

## **2.2. Election d'un membre à la Commission des finances en remplacement de Mme Nathalie JAQUEROD (PLR), démissionnaire**

**Le Président :**

J'invite le groupe PLR à présenter une candidature à ce poste.

**M. Sébastien FAGUE demande la parole :**

Le groupe PLR a le plaisir de vous présenter la candidature de M. Jean-Denis Briod au poste de membre de la Commission des finances. M. Briod est actuellement suppléant dans cette même commission depuis tout juste un mois, mais il en était déjà membre avant son accession à la présidence de notre conseil. C'est donc naturellement que nous le recommandons à vos suffrages.

**Le Président :**

Je remercie M. Fague pour la présentation de M. Jean-Denis Briod. Y a-t-il d'autres candidatures ? Tel n'est pas le cas. M. Jean-Denis Briod est élu tacitement selon l'art. 40 al. 2 de notre règlement et je l'en félicite.

## **2.3 Election éventuelle d'un membre suppléant à la Commission des finances (PLR)**

**Le Président :**

J'invite le groupe PLR à présenter une candidature à ce poste.

**M. Sébastien FAGUE demande la parole :**

Le groupe PLR a aussi le plaisir de vous présenter la candidature au poste de suppléant de la Commission des finances en la personne de M. Marco Torti. M. Torti a une longue expérience de gestion dans plusieurs entreprises dont il a dirigé notamment d'importants budgets. Il a, par ailleurs, déjà été membre de la Commission des finances de la

commune de Jouxens-Mézery lorsqu'il y siégeait comme conseiller communal. Nous vous invitons donc à soutenir sa candidature. Merci.

**Le Président :**

Je remercie M. Fague pour la présentation de M. Marco Torti. Y a-t-il d'autres candidatures ? Tel n'étant pas le cas, M. Marco Torti est élu tacitement selon l'art. 40 al. 2 de notre règlement et je l'en félicite.

**2.4. Election d'un membre à la Commission d'urbanisme en remplacement de M. Philippe HALDY (AdC), démissionnaire**

**Le Président :**

J'invite le groupe AdC à présenter une candidature à ce poste.

**Mme Nadia PRIVET demande la parole :**

L'Union Pulliérane – Alliance du Centre vous propose la candidature de M. le Conseiller Remo Kuonen, actuellement membre suppléant de la Commission d'urbanisme. M. Kuonen est naturellement pressenti pour ce poste. Nous vous invitons à soutenir sa candidature. Merci.

**Le Président :**

Je remercie Mme Privet pour la présentation de M. Kuonen. Y a-t-il d'autres candidatures ? Tel n'étant pas le cas, M. Kuonen est élu tacitement selon l'art. 40 al. 2 de notre règlement et je l'en félicite.

**2.5. Election éventuelle d'un membre suppléant à la Commission d'urbanisme**

**Le Président :**

J'invite le groupe AdC à présenter une candidature à ce poste.

**M. Remo KUONEN demande la parole :**

Au nom de l'AdC, nous vous soumettons la candidature de Frank Ducret qui a déjà une longue expérience au sein du Conseil. Il a, par ailleurs, déjà siégé au sein de la Commission d'urbanisme et nous souhaitons que vous lui fassiez bon accueil. Merci.

**Le Président :**

Je remercie M. Kuonen pour la présentation de M. Ducret. Y a-t-il d'autres candidatures ? Tel n'étant pas le cas, M. Ducret est élu tacitement selon l'art. 40 al. 2 de notre règlement et je l'en félicite.

## 2.6. Préavis 11-2019 Arrêté d'imposition pour les années 2020 et 2021

### **Le Président :**

Nous arrivons au point 6 de l'ordre du jour, préavis 11-2019. J'invite M. Pfister, président de la Commission des finances à venir présenter le rapport de la ladite commission.

### **M. Richard Pfister, président de la Commission des finances :**

Vous avez naturellement lu et digéré le préavis, très bien fait, de la Municipalité, ainsi que notre rapport de la Commission des finances. Je ne vais donc pas vous abreuver de chiffres mais simplement en appeler à votre et à notre sens des responsabilités.

Ce préavis comporte trois volets. Le premier c'est la non compensation de 1,5 point qui correspond au transfert de l'AVASAD à l'Etat. C'est, ensuite, l'augmentation de deux points du taux communal d'imposition et c'est, finalement, la fixation d'une durée de deux ans pour le préavis que nous adopterions ce soir.

En ce qui concerne le premier point, d'aucun ont qualifié la Commune de mauvaise commune parce qu'elle ne redistribuait pas ce 1,5 point à ses contribuables. Moi, je vous dirai que c'est tout à fait légitime de ne pas compenser vu que ce transfert de l'AVASAD à l'Etat va coûter tout simplement CHF 300'000.- à la Commune puisque les coûts économisés sont inférieurs de CHF 300'000.- à la perte fiscale. Pourquoi est-ce qu'on aggraverait encore le cas de notre commune en redistribuant ce 1,5 point ? Voilà pour le premier point.

Le deuxième point, c'est l'augmentation de 2 points du taux communal d'imposition. Vous avez tous pu calculer, qu'en fait, pour éviter une marge d'autofinancement négative, nous devrions l'augmenter de 7, 8 ou 9 points. Pourquoi deux points ? Parce que c'est déjà mieux que zéro et, que ça devrait être acceptable pour une très forte majorité dans notre commune et que nous pourrions, de ce fait, éviter un référendum. Je vous parie que si nous allons plus haut, c'est-à-dire que nous ajoutions plus que 2 points au 1,5 point que nous ne redonnons pas, nous aurions un très fort risque de référendum, avec pour conséquence que la situation serait pire puisque nous n'aurions même pas les 2 points que la Municipalité vous propose. Donc, comme l'écrasante majorité de la Commission des finances – 9 voix pour et 2 abstentions, aucune voix contre, j'aimerais bien le souligner – je vous abjure de soutenir ce préavis tel qu'il a été formulé par la Municipalité sur le point du taux et, donc, d'adopter les 2 points supplémentaires et de passer au taux de 63.

Quant au troisième point, la durée, habituellement, il est vrai que ces dernières années on a toujours voté cet arrêté fiscal pour une année seulement. Pourquoi deux ans cette fois ? C'est que, d'une part, nous avons de grosses incertitudes dans l'arrière-plan de la fixation de ce taux : la question conjoncturelle, la question de l'arrivée de nouvelles entreprises, etc., etc. et que face à ces incertitudes, il serait dommage de relancer le débat pratiquement dans les mêmes circonstances dans une année où nous serons à quelques mois des élections communales. Là aussi, à une majorité de 6 voix pour, 4 contre et une abstention, la Commission tient ce même langage, à savoir : soutenez la durée proposée par la Municipalité de deux ans ! J'en fais de même. Je vous remercie de votre attention.

**Le Président :**

Merci, M. le Conseiller Pfister. Je vais maintenant procéder de la manière suivante. Après la discussion d'entrée en matière, j'ouvrirai une discussion générale sur le préavis, puis nous examinerons point par point l'annexe de ce préavis, soit l'arrêté d'imposition pour les années 2020 et 2021 proposé par la Municipalité. J'ouvrirai la discussion sur chacun des articles et des chiffres de cet arrêté. Si la discussion n'est pas demandée, l'article, respectivement le chiffre, sera considéré comme adopté. Si la discussion est demandée, ils seront votés. Si des amendements sont proposés au cours de la discussion, ils seront votés à la clôture de la discussion de chaque point. Après le passage en revue de tous les articles, la discussion sur l'ensemble sera à nouveau ouverte avant que nous puissions passer au vote sur les conclusions du préavis.

J'ouvre la discussion sur l'entrée en matière. Quelqu'un souhaite-elle ou souhaite-il s'exprimer ? Tel n'est pas le cas. Nous passons au vote. Je prie celles et ceux qui approuvent l'entrée en matière de le manifester en levant la main. Avis contraire ? Abstentions ?

L'entrée en matière est approuvée à l'unanimité.

Nous pouvons maintenant passer au traitement de cet objet sur le fond et j'ouvre donc, comme annoncé, la discussion générale sur le préavis 11-2019. A qui puis-je passer la parole ?

**Mme Anne VIREDAZ demande la parole :**

Merci, M. le Président. Je souhaiterais commencer par demander quelques éclaircissements à la Municipalité concernant les chiffres qui figurent dans l'annexe 2 du préavis sur l'arrêté d'imposition. Voici mes questions. Elles concernent les montants des charges et des revenus figurant dans les colonnes « projections 2019 » et « planification 2020 et 2021 ».

Concernant la première ligne des charges, on constate qu'elles diminuent d'environ CHF 2,6 mio entre la projection 2019 et la planification 2020. C'est dû, en principe, pour environ CHF 1,8 mio au transfert des charges de l'AVASAD au Canton. Ma question est : quelles sont les autres charges qui vont baisser ou qui devraient baisser en 2020 ?

Concernant les revenus, 2<sup>ème</sup> ligne, pourquoi diminuent-ils de CHF 2 mio entre la planification 2019 et la planification 2020 ? Avec l'augmentation du taux d'imposition de 2 points, en principe ces revenus devraient augmenter de CHF 2,8 mio.

Je remercie la Municipalité de bien vouloir apporter quelques explications à ce sujet. Merci.

**M. Gil REICHEN, syndic, demande la parole :**

M. le Président, Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers,

Merci à Mme Viredaz de nous avoir transmis ses questions dans la journée. J'aimerais dire que les projections qui sont en annexe à notre préavis ont un caractère quand même indicatif. L'idée était de montrer des tendances globales pour les années 2020 – 2021.

On est dans l'incapacité d'avoir des chiffres tout à fait sûrs et arrêtés puisqu'ils sont basés sur un certain nombre d'hypothèses.

A votre question de savoir quelles autres charges baissent entre la projection 2019 et 2020, j'aimerais dire d'abord qu'on a réactualisé cette projection qui avait été faite l'an passé dans le cadre des discussions et des échanges, nombreux, qu'on a eus avec la Commission des finances. On a eu l'occasion d'expliquer, de présenter ces projections, les hypothèses qui sont derrière, et on a réactualisé la projection 2020 et 2021, surtout 2020, par rapport aux directives qui ont été données dans les directions pour l'établissement du budget 2020. Ces projections ont été faites au moment où le budget 2020 était en cours d'élaboration. Et, en dehors de la réduction que vous mentionnez de charges de l'AVASAD, globalement, les autres efforts portent notamment sur le compte de biens, services et marchandises n° 31. Sans entrer dans le détail. Vous verrez tout cela dans le cadre de l'examen du budget 2020. Dire quand même qu'en réalité on sera même en-dessous de ce qui avait été imaginé et indiqué dans ces projections. La réalité du budget 2020 montrera que les efforts réalisés sont encore un peu supérieurs à ce qui avait été imaginé dans cette projection. Voilà pour un des effets.

Un autre effet qui est assez rare pour être mentionné, c'est qu'on a une sorte de stabilisation de nos acomptes de facture sociale qui est principalement due à la stabilisation – momentanée en tous cas – des primes d'assurance maladie qui ont un effet direct sur la facture sociale et son ampleur. Il se trouve qu'en 2020, l'effet global qui est plutôt à une stabilisation des primes 2020 a aussi un effet positif sur la facture sociale.

En ce qui concerne, sauf erreur, la planification entre 2020 et 2021, on constate une progression des charges. Elle est due essentiellement à la prise en compte d'hypothèses de croissance habituelle des charges salariales, donc sans effectifs de plus, mais vous le savez, les salaires du personnel ont un certain nombre de critères de progression qui ne représentent pas des sommes énormes mais qui ont été intégrés dans la projection 2021. Il y a également dans les projections des hypothèses d'augmentation des structures d'accueil de l'enfance qui ont été admises par rapport à des projets concrets qui se profilent à cet horizon temporel. Et puis, évidemment, on a admis comme hypothèse une reprise à la hausse de notre participation à la facture sociale et également à la progression du poids des intérêts. Même si les marchés financiers sont encore favorables, notre dette va vraisemblablement progresser. Donc le poids des intérêts aussi. Il y a également, même si cela ne figure pas dans ces tableaux puisque c'est une charge interne, la progression des amortissements en fonction du bouclage des différents préavis. Voilà ce qu'on peut dire.

Maintenant, pour les revenus, en fait, on n'a pas seulement l'effet de l'ajustement du taux sur le revenu des personnes physiques, on a progressivement admis depuis 2020 les effets à la baisse qui sont liés à l'introduction de la nouvelle imposition des entreprises. Et puis, il y a aussi un certain nombre de fluctuations. On a admis aussi une stagnation, voire une légère baisse des recettes fiscales liées au marché immobilier, notamment les droits de mutations ainsi que la part de l'impôt sur les gains immobiliers. Donc, dans les multiples critères et hypothèses qu'on fait pour essayer de faire des projections de recettes fiscales, on a quand même été prudents et admis qu'un certain nombre d'éléments étaient plutôt à la baisse. Voilà ce que je peux vous dire. J'espère que ça complète votre information.

**Le Président :**

Merci, M. le Syndic. La discussion est toujours ouverte. Qui souhaite s'exprimer ?

**M. Sébastien FAGUE demande la parole :**

Merci, M. le Président. Une grande majorité du groupe PLR va soutenir l'arrêté d'imposition tel que proposé par la Municipalité et cela pour plusieurs motifs que je souhaite vous expliquer ici.

En préambule, je tiens à affirmer haut et fort que le groupe n'entend pas, par cet acte, déroger aux valeurs du PLR qui prône, notamment et à juste titre, le respect d'une fiscalité modérée pour les contribuables mais c'est bien parce que cet appui à la politique fiscale demandé par l'Exécutif s'inscrit dans un contexte particulier, propre à Pully, qu'il est aussi de notre responsabilité de soutenir cette proposition de hausse modérée du taux. Trois points dans l'argumentaire :

- le premier : il est lié à une gestion responsable de notre commune qui nous pousse à constater que pour ce qui est des charges maîtrisables, qui représentent tout de même CHF 60 mio, la Municipalité a fait le maximum pour endiguer leur croissance en 2019 et les ramènera en principe au niveau de 2017 pour le futur budget que nous voterons prochainement. De plus, sur ce qui est aussi dans nos mains, à savoir la gestion des investissements, force nous est de constater la volonté de notre Exécutif de revoir les priorités en matière d'investissements, qu'ils soient votés ou à venir. Reste donc l'axe d'action de recettes et si en cette période fortement marquée par la RIEIII il ne nous est plus du tout facile, si tant est que cela l'ait été, de recruter de nouvelles entreprises internationales sur Pully. Ce n'est donc que le recours pondéré à l'impôt qui devient une esquisse de solution.

- le second point : il est lié à la continuité de notre action pour cette législature qui remonte à 2016 déjà, année pour laquelle nous avons milité pour une baisse du taux de 2 points correspondant à ce que nous jugions pertinent de redonner à nos concitoyens dans l'état des finances communales du moment. Ce soutien communal de l'époque était également en lien avec d'autres bascules d'impôts voulus quelques années auparavant suite à l'introduction de la taxe au sac qui avait aussi généré une baisse de notre taux communal. Dans le contexte de l'arrêté de 2016, nous avons aussi défendu le fait que si la situation devait évoluer de manière préoccupante, le taux pourrait être revu. C'est bien là encore ce qui nous pousse à accepter cet ajustement du taux aujourd'hui à 63 au vu des circonstances décrites dans le préavis municipal.

- le troisième point est le plus important à nos yeux et finalement presque le seul qui justifie le ralliement d'une majorité du groupe à cet arrêté d'imposition est lié au poids totalement disproportionné que font désormais peser les charges cantonales sur notre commune. Car, à ce moment, il faut se rendre compte que la hausse demandée ne profitera nullement à Pully, chers collègues, mais c'est uniquement au Canton que nous redonnerons ce que lui-même ne veut pas avoir à demander aux contribuables vaudois, laissant aux communes comme les nôtres le soin d'expliquer le rôle complexe des solidarités inter-communes et du calcul biaisé de la répartition de la facture sociale qui, en passant ces dernières années à une proportion de moitié à deux-tiers pour les communes, nous met dans une situation financière hélas plus du tout soutenable.

A titre d'exemple, comme le relève le rapport de la Cofin, je le redis ici brièvement, le montant lié à la reprise généreuse du Canton de la facture liée aux soins à domicile représente pour nous une reprise d'environ CHF 1,8 mio, quand bien même la fameuse baisse de 1,5 point négocié avec l'UCV, elle, représente pour nous CHF 2,15 mio de déficit, avec au passage, pour Pully, CHF 340'000.- de manque et ce de manière pérenne. Ainsi, avec tous ces arguments, je vous recommande de soutenir l'arrêté d'imposition 2020 et 2021, comme la majorité du groupe PLR tel que proposé. Il est à noter que c'est aussi pour résister à une hausse du taux plus grande encore que nous soutiendrons le compromis municipal, qui permettra au passage de réaliser le petit équilibre financier, ce qui va encore dans le sens d'une gestion responsable des deniers publics que nous apprécions. Il est donc capital de ne pas soutenir les amendements qui seront sans doute proposés par d'autres groupes et qui compromettraient entièrement le processus modéré proposé par la Municipalité, qui plus est pour les deux ans à venir. Ainsi, je vous demande de soutenir les conclusions du préavis et de rejeter les futurs amendements qui pourraient être déposés. Je vous remercie de votre attention.

### **Le Président :**

La discussion est toujours ouverte. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ? Ceci n'est pas le cas. Nous allons donc avancer dans le débat. Nous allons discuter maintenant de l'arrêté d'imposition et ceci article par article et chiffre par chiffre.

### **Arrêté d'imposition pour les années 2020 et 2021**

#### **Article premier - Il sera perçu pendant deux ans, dès le 1er janvier 2020, les impôts suivants :**

J'ai reçu deux amendements qui ont exactement la même portée, à savoir la durée. Un amendement de M. Jeanneret et un amendement de M. Nour pour le PS et M. Kuonen pour l'AdC. Nous allons donc ouvrir la discussion sur la durée, puis, au terme de celle-ci, nous voterons sur ces deux amendements comme un seul. J'ouvre la discussion sur la durée.

#### **M. Yassin NOUR demande la parole :**

Merci, M. le Président. Le groupe socialiste et le groupe de l'Alliance du Centre ont décidé de déposer cet amendement pour revenir à la situation actuelle, à savoir une année de perception dudit arrêté d'imposition pour deux raisons principales, une politique et une plus technique. La raison politique est que bien souvent nous avons entendu de la part de plusieurs conseillers communaux différents que cette assemblée était perçue et considérée, à tort ou à raison, en fonction de la situation, comme une simple chambre d'enregistrement des décisions de la Municipalité. L'arrêté d'imposition est probablement le moyen sur lequel nous pouvons, justement, exprimer notre opinion, pouvoir contester ou approuver certaines décisions de la Municipalité. C'est le principal moyen par lequel nous agissons sur une grande partie de la politique communale. C'est l'un des instruments les plus importants que nous avons à notre disposition.

Par conséquent, nous priver d'un tel outil politique, quatre mois avant les élections communales de février 2021 est, à notre sens, totalement déraisonnable et cela signifierait que nous validions certaines hypothèses selon lesquelles, justement, nous serions une simple chambre d'enregistrement des décisions de la Municipalité.

Sur le plan plus technique, la Municipalité a très régulièrement considéré qu'il était beaucoup plus sage de rester à une année pour fixer le taux d'imposition car cela nous permettait d'avoir la réactivité nécessaire en fonction de l'évolution de la situation des finances communales. Nous voyons bien, maintenant, que l'évolution de la situation des finances communales est on ne peut plus imprévisible pour différentes raisons qui dépendent non seulement des charges communales mais aussi des revenus communaux, ou encore de ce qui peut se décider au niveau cantonal. Ce sont de nombreux éléments sur lesquels nous n'avons pas de prise, en tout cas pas tout de suite. Nous ne pouvons donc pas décider d'un taux d'imposition sur deux ans tant que nous ne savons pas comment va évoluer la situation. Il y a encore de nombreuses choses qui peuvent changer l'année prochaine. Donc, nous vous invitons à soutenir cet amendement qui demande à revenir à l'ancien système et de le fixer sur une année. Je vous remercie.

**Le Président :**

La discussion se poursuit. La parole est-elle demandée ?

**M. Luc JEANNERET demande la parole :**

Pour une fois, je vais être complètement d'accord avec M. Nour. Ça n'arrive pas souvent, mais cette fois, on y est ! Effectivement, la situation est tellement critique ! Si on voulait arriver à un équilibre, il faudrait augmenter de 8 points l'impôt communal. On est bien d'accord avec ça. Il faudrait augmenter de 8 points. M. Pfister a parlé de 7 ou de 9 mais, grosso modo, avec les incertitudes qu'on connaît, c'est 8 points d'impôt. Alors, on augmente de 2, c'est une petite mesurette, on ne sait pas ce qui va arriver, etc. Mais pourquoi se priver ? Si l'année prochaine à la même époque la situation est encore pire, pourquoi se priver de faire une augmentation supplémentaire, l'année prochaine ? Ou, au contraire, si on fait quelques gros héritages, eh bien de revenir à une situation telle qu'elle est aujourd'hui ? Pourquoi se priver de pouvoir choisir le taux annuel comme nous l'avons toujours fait ? Pourquoi le fixer pour deux ans ? Est-ce qu'il y en a qui ont peur que ce soit un élément politique argumentaire pour les élections et autres ? Moi, je pense qu'il faut suivre notre ligne de conduite. On a fixé chaque année le taux d'imposition pour une année ; il n'y a **aucune** raison, je vous le dit, Mesdames, Messieurs, il n'y a **aucune** raison de le fixer pour deux ans ! Merci.

**Mme Lena LIO demande la parole :**

La majorité du groupe UDC soutient l'augmentation de 2 points. Comme je l'ai déjà exprimé en séance de la Commission des finances, la Municipalité a fait des efforts au lieu d'augmenter de 7 ou 8 points. Donc, c'est clair, la majorité de notre groupe soutient ce préavis 11-2019 mais, concernant les deux ans, je vous laisse y réfléchir. Merci.

**M. Gil REICHEN, syndic, demande la parole :**

M. le Président, Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers,

Même si M. Jeanneret a l'air de s'énerver un petit peu ... j'aimerais dire que cette question de durée n'est pas forcément l'élément clé de la soirée. Mais, quand même, j'aimerais répondre aux arguments qui ont été donnés par M. Nour qui me surprennent un peu. M. Pfister a eu l'occasion d'expliquer dans le résumé de son rapport, au fond,

les raisons qui ont amené la Municipalité à faire cette appréciation, à proposer une durée de deux ans. D'abord sur le plan politique. Alors, je vous laisse juges pour savoir si vous êtes une chambre d'enregistrement. La Municipalité n'a pas ce sentiment. Je n'ai pas le sentiment que le seul objet de débat est le taux d'imposition. Il est, traditionnellement, un peu plus politique, c'est vrai, mais je crois que nous avons des débats assez denses sur à peu près tous les préavis qui sont soumis par la Municipalité où, même si à la fin le Conseil est souvent d'accord – et la Municipalité s'en réjouit – il y a quand même débat et possibilité de dire oui, non, oui partiellement ou non partiellement. Donc, l'argument politique de dire qu'on supprimerait, en supprimant une discussion sur le taux d'imposition l'année prochaine, tout débat politique au niveau de ce conseil, ça me paraît quand même assez largement exagéré.

Maintenant sur le plan dit technique, j'ai un peu le sentiment qu'il y a un assez grand malentendu en disant : si la situation évolue on n'aura pas de réactivité. De fixer ce soir le taux d'imposition pour deux ans, la seule conséquence que cela a est de ne pas obliger la Municipalité à rouvrir ce débat l'année prochaine mais ça n'empêche pas de le rouvrir si, comme le dit M. Jeanneret, ou M. Nour, il y a un élément exceptionnel, une catastrophe pire que ce qu'on imagine en terme de résultats ou une surprise absolument incroyable qui nous amènerait – mais ça j'ai un peu de peine à le croire – à une autre proposition ou de revenir à une proposition à la baisse. En fixant aujourd'hui une durée de deux ans, ça n'empêche pas de revenir en cas d'éléments exceptionnels et, évidemment, s'il y avait vraiment un élément exceptionnel, la Municipalité aurait cette liberté de revenir devant votre Conseil.

Par contre, c'est vrai que dans l'appréciation que la Municipalité a faite, on ne voit pas d'éléments exceptionnels venir pour 2021. Cela veut dire, quand même, dans un délai extrêmement court, d'ici pratiquement à l'été prochain. Toutes les discussions en cours, ou qui démarrent à peine et difficilement sur les éléments qui impactent fortement notre commune – facture sociale, péréquation – elles démarrent maintenant et, au mieux, la nouvelle péréquation et l'éventuelle nouvelle répartition de la facture sociale qui y est liée sont annoncées pour 2022. Moi, personnellement, mais ça n'engage que moi, j'ai beaucoup de peine à croire à un tel délai parce que pour qu'un système entre en vigueur en 2022 il faut qu'il soit validé par le Grand Conseil même avant l'été 2021 pour qu'après, techniquement, on puisse informer les communes de ce qui les attend pour 2022.

Donc, j'ai beaucoup de peine à croire à ce délai mais, objectivement, ce qui est certain, c'est que, d'ici l'été 2020, on n'aura strictement aucun élément nouveau sur ces gros impacts sur les finances communales. Pour cette raison, la Municipalité s'est dit : ne nous imposons pas ce débat. Maintenant, voilà, si la majorité de ce conseil souhaite absolument l'imposer en ne votant l'arrêté que pour une année, on fera, comme toujours, avec la volonté du Conseil, mais moi, je vous encourage à vous en tenir à la proposition selon le préavis de la Municipalité et de voter ce taux pour deux ans. Sachez qu'il y a énormément de communes qui le votent même pour des durées plus longues, pour la simple raison que cela ne les empêche pas de revenir en cas de situation exceptionnelle devant leur conseil. Mais, pour une fois pour toutes se « libérer » de ce débat, elles le votent même pour une durée au-delà de deux ans.

**M. Carlos GUILLEN demande la parole :**

Je tiens simplement à rappeler, M. le Syndic, que lorsque vous avez fait voter ce conseil pour une diminution de deux points, vous avez invoqué comme argument le fait de le faire pour une année en disant : on verra bien ce qui se passe ; on peut toujours adapter l'année suivante. Merci.

**M. Remo KUONEN demande la parole :**

C'est précisément pour éviter de rompre avec une certaine tradition qui a lieu et qui est observée au sein de ce conseil que nous devons pouvoir discuter du taux d'imposition l'année prochaine, d'autant plus que c'est, précisément, une année préélectorale. Je crois que c'est une opportunité qui doit être donnée à tous les groupes politiques, à tous les partis, de pouvoir déterminer clairement leur position en vue des prochaines élections. Donc, je vous invite également à soutenir la proposition qui vous est présentée par le groupe socialiste, l'Union Pulliérane – AdC et l'UDC.

**Le Président :**

La discussion se poursuit. A qui puis-je passer la parole ? Celle-ci n'est donc pas demandée. Nous allons passer au vote sur l'amendement tel que formulé, à savoir : « Article premier – Il sera perçu pendant un an, dès le 1er janvier 2020, les impôts suivants ... ». Je rappellerai que le vote des amendements laisse la liberté de vote sur le vote final. Je prie celles et ceux d'entre vous qui approuvent cet amendement de le manifester en levant leur main munie du carton orange et j'invite les scrutateurs à se lever pour compter, s'il vous plaît. Avis contraires ? Monsieur Marion, vous avez été comptabilisé.

Abstentions ?

Nous sommes à 47 voix pour, 32 contre et 1 abstention.

L'amendement est donc adopté.

**Chiffres 1, 2 et 3 de l'article premier**

**Chiffre 1 : Impôt sur le revenu, impôt sur la fortune des personnes physiques, impôt spécial dû par les étrangers**

**Chiffre 2 : Impôt sur le bénéfice et impôt sur le capital des personnes morales**

**Chiffre 3 : Impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise**

Je rappelle que le taux doit être le même pour ces trois chiffres. Le taux proposé par la Municipalité est de 63 % de l'impôt cantonal de base. J'ai également reçu deux amendements qui proposent de modifier le taux. Nous allons procéder de la façon suivante. J'ouvrirai la discussion sur ces trois chiffres puis, au terme de celle-ci, nous passerons au vote sur les amendements.

Ces deux amendements, qui reformulent chacun différemment le taux d'imposition doivent être opposés l'un à l'autre selon l'art. 89 de notre règlement. Nous voterons donc dans un premier temps successivement sur chacun d'entre eux, dans l'ordre où ils ont été déposés. Celui qui obtient le plus de voix est voté une seconde fois. Il est adopté s'il réunit la majorité des voix exprimées et refusé dans le cas contraire. J'ouvre la discussion sur les chiffres 1, 2 et 3.

**M. Remo KUONEN demande la parole :**

L'Union Pulliérane et l'Alliance du centre proposent d'amender l'arrêté d'imposition pour les années 2020 et 2021 à l'article premier, aux chiffres 1, 2 et 3 en fixant le pourcentage de la perception à 61 % par rapport à la taxation de base du Canton, c'est-à-dire de maintenir encore pour une année le statu quo dans l'attente de la présentation d'un véritable plan d'assainissement des finances de la Commune qui porterait probablement sur plusieurs années.

Evidemment, et pour que les choses soient claires, il admet qu'il n'est pas opportun d'appliquer la bascule d'impôt de 1,5 point en raison du transfert des charges de l'AVASAD au Canton car cela représenterait un solde négatif de recettes pour la commune de Pully.

En 2015, la décision de diminuer le taux d'imposition – entre parenthèses, juste avant les élections - avait été présentée alors que les projections montraient déjà une très forte probabilité de dégradation des finances de la commune de Pully. Elle s'est d'ailleurs confirmée avec un endettement de CHF 25 mio entre 2015 et 2018. Alors, est-ce que cela a été une décision pour s'adjoindre les bonnes grâces des électeurs ou une solution prise en toute connaissance de cause ? Aujourd'hui, une augmentation de 2 points du taux d'imposition dans le cadre de la gestion actuelle des finances de la Commune, c'est-à-dire d'environ CHF 2,7 mio ne représente en fait qu'une mesurette comparativement à un budget déficitaire de plus de CHF 13 mio qui a été présenté par la Municipalité pour l'année 2019.

Nous soulignons également que les prévisions d'augmentation d'impôt pour les contribuables ne sont pas tout à fait objectives car elles ne tiennent pas compte de l'augmentation des impôts cantonaux pour les années 2020 et 2021. En résumé, un véritable plan d'assainissement des finances de la Commune avec une projection portant probablement sur plusieurs années doit absolument être mis sur pied par la Municipalité pour être soumise au Conseil communal. En effet, il ne suffit pas d'augmenter simplement les impôts payés par les contribuables, mais il faut aussi certainement agir sur les dépenses.

**M. Carlos GUILLEN demande la parole :**

Je crois qu'il y a là un petit problème de compréhension et d'interprétation des chiffres et de la situation financière de la Commune ! Il faut regarder la réalité ! Nous sommes dans les chiffres rouges et nous sommes dans une situation où on est obligé d'emprunter pour payer le budget de fonctionnement, sans compter le pipeline d'investissements que nous avons devant nous de CHF 15 mio à CHF 20 mio par année avec l'obligation, même si on passe à 61, 62, 63 ou 65, d'emprunter systématiquement pour financer tous nos investissements ! Alors, aujourd'hui, de parler du statu quo, je crois que ce n'est vraiment pas sérieux ! On est là, quand même, dans la réalité d'un assainissement de nos finances communales ! ... ou, alors, nous allons dans le mur. Alors moi, je ne veux pas entrer en matière sur les charges. L'ensemble de la Commission des finances et tout ce que nous avons vu passer ces dernières années ne permet pas de dire que la Commune et ses services ont mal géré notre commune ! Nous savons très bien d'où provient la problématique : elle provient du Canton et de la politique financière du Canton ! Donc, là, je crois qu'il n'est absolument pas réaliste de proposer un statu quo à 61. Merci.

### **M. André OGAY demande la parole :**

Dans la continuité de mon collègue, M. Guillen, notre groupe intervient pour déposer un amendement sur l'article premier, points 1 à 3 de l'arrêté d'imposition 2020, qui va dans le sens contraire du précédent amendement. La Municipalité nous fait voter ce soir un arrêté d'imposition pour 2020 et 2021 nous proposant un taux d'imposition pour les impôts directs de 63 %. Les annexes de qualité nous permettent de nous projeter dans les deux prochaines années.

L'annexe 2 sur la planification 2019-2021 nous présente des ratios financiers extrêmement préoccupants, voire même inquiétants. Malgré la hausse d'impôt préconisée, la marge d'autofinancement projetée/planifiée se situera à moins CHF 6,7 mio pour 2019, à moins CHF 4,6 mio pour 2020 et moins CHF 5,8 mio pour 2021, soit environ CHF 17 mio de marge négative sur ces trois années. Nous devons donc emprunter CHF 17 mio pour nos dépenses courantes, sans compter les investissements programmés. Selon ce même document, la dette de notre commune, qui se situait à CHF 70 mio en 2015 passerait selon les éléments de planifications à CHF 155 mio fin 2021. Nous allons atteindre des records d'endettement. Les taux d'intérêt sont bas, heureusement, mais personne ne peut pronostiquer et garantir qu'il s'agit d'une tendance à très long terme.

Au vu des différents paramètres et documents entre nos mains, la situation ne risque pas de s'améliorer dans les années futures. Nous ne sommes pas non plus en faillite, la fortune communale s'élève à environ CHF 30 mio au 31 décembre 2018. Par contre personne ne nie la gravité de la situation financière de notre commune. Les mesures prises à ce jour sont un premier pas mais restent, au regard des chiffres présentés, largement insuffisantes. La Municipalité dispose dans les grandes lignes de quatre outils pour intervenir sur les finances de notre commune ; vous les connaissez :

1. La réduction des charges
2. La vente de notre patrimoine
3. La maîtrise des investissements
4. L'augmentation des impôts

#### **1. La réduction des charges**

Dans le cadre de la réduction des charges, la Municipalité a réussi à contenir les charges maîtrisables dans une mesure acceptable. Elle a entrepris des démarches en vue de limiter ses charges, par exemple en diminuant la consommation d'énergie électrique dans l'éclairage public. Mais des efforts supplémentaires et significatifs doivent encore être entrepris. Mais il ne suffit pas de supprimer le poste « Aide aux tiers monde » ou de couper dans un préavis l'investissement dans un terrain de street basket. Il faudra une véritable réflexion de fond concertée sur les prochains budgets et plans d'investissements en vue de provoquer une diminution des charges. C'est l'effort demandé à la Municipalité et cet effort est en cours.

#### **2. La vente des actifs**

Nous avons déjà vendu des actifs immobiliers, par exemple à la rue de la Poste ou à la Ruelle du Croset. Cependant, ce genre d'opération reste ponctuel et très limité en terme financier. Elles doivent être entreprises sur la base d'un plan stratégique à long terme sur l'aménagement du territoire et non sur un coup de tête.

### **3. La maîtrise des investissements**

Quant aux investissements futurs, il sera indispensable de les prioriser, ce que la Municipalité fait déjà. Cette responsabilité ne relève pas uniquement de la Municipalité et concerne aussi notre conseil. Sommes-nous prêts à abandonner certains projets, voire nous séparer de certains investissements ?

### **4. L'augmentation du taux d'imposition**

Et, finalement, nous pouvons augmenter le taux d'imposition, ce qui est proposé ce soir. Quand nous parlons du taux, tout le monde marche sur des œufs. Nous parlons des élections communales de 2021 sans vraiment l'évoquer. Il y a la crainte d'un référendum populaire. Il faut préserver les grands contributeurs. Par contre, nous ne pouvons pas nier que la facture sociale et la péréquation pèsent lourd dans la balance. Mais, l'impôt ne constitue pas une fatalité, ne constitue pas une mesure impopulaire lorsqu'on l'augmente. C'est un outil qui permet d'atteindre des objectifs collectifs. Tant l'esprit d'entreprise que la solidarité communautaire forment le ciment de notre réussite. Accorder un cadre compétitif aux entreprises est tout aussi important que de s'assurer que les couches les plus modestes bénéficient des minima pour vivre décemment. L'un ne fonctionne pas sans l'autre.

Qu'est ce qui nous est proposé ? Un taux à 63 %. C'est déjà un bon début. Mais une analyse historique nous fait constater qu'une baisse d'impôt de deux points a été accordée pour la taxe au sac, puis une nouvelle baisse de deux points liée aux bons résultats des années précédentes, avec l'engagement que ces points seraient redonnés si la situation devenait critique. Nous sommes plutôt dans le cadre d'une restitution que celui d'une augmentation pure et dure. Globalement, le taux d'imposition total, Canton et commune, s'élevait à 220,5 % en 2011 et se situera à 218 en 2021 en tenant compte de l'augmentation, soit 2,5 points de moins finalement. 2011 restait encore une année faste, ou plus ou moins faste. 2021 sera certainement une année largement déficitaire. Même avec cette augmentation, nous paierons donc moins d'impôt sur les futures années catastrophiques que sur les années excédentaires 2010 à 2012.

Notre parti propose donc un taux raisonnable de 65 points ce qui ramènerait le taux global en 2021 à 220 %, soit légèrement inférieur au taux de 2011. Nous pouvons donc relever que l'effort n'est donc de loin pas dramatique. Mais, cette hausse ne couvrira pas totalement la marge négative d'autofinancement car il appartient aussi à la Municipalité de prendre des mesures adéquates en vue de diminuer ses charges de fonctionnement. Par contre si nous n'agissons pas rapidement, nous aurons beaucoup de peine à expliquer aux deux générations qui nous suivent que nous nous sommes fortement endettés et que nous n'avons pas eu le courage de prendre les mesures nécessaires en vue de contenir de manière raisonnable la catastrophe financière qui se déroule actuellement. Leur expliquer que nous avons reporté sur leurs épaules des insuffisances qu'ils ne devraient pas supporter totalement et qu'ils devront assumer des reports d'investissement. D'ailleurs, ces nouvelles générations commencent à nous demander des comptes sur le bilan de ces dernières décennies, et ce à juste titre.

Nous fonçons actuellement droit dans le mur et les effets de la surconsommation de ces dernières années nous amène à un bilan écologique et social dramatique qui va profondément transformer le paysage futur et pas dans le positif. Il appartient aux collectivités publiques et à chacun de nous de prendre nos responsabilités pour nous

donner les moyens de nos ambitions. Les récentes élections démontrent clairement que des changements sont en cours. L'amendement, remis ce matin au secrétaire de notre conseil, est donc le suivant et nous proposons les modifications suivantes de l'arrêté d'imposition :

« Article premier – il sera perçu pendant – non plus deux ans mais une année - dès le 1er janvier 2020, les impôts suivants :

1. Impôt sur le revenu, impôt sur la fortune des personnes physiques, impôt spécial dû par les étrangers
 

	En pour-cent de l'impôt
cantonal de base : .....	65.0 % (1)
	(à la place de 63 %)
  
2. Impôt sur le bénéfice, impôt sur le capital des personnes morales
 

	En pour-cent de l'impôt
cantonal de base : .....	65.0 % (1)
	(à la place de 63 %)
  
3. Impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise
 

	En pour-cent de l'impôt
cantonal de base : .....	65.0 % (1) »
	(à la place de 63 %)

Je vous remercie de votre attention.

**Mme Léna LIO demande la parole :**

Baisser les impôts, c'est dans l'ADN de l'UDC, mais, vu la situation financière de notre commune, je répète : la majorité du groupe UDC soutient l'augmentation de 2 points pour 2020. Merci.

**M. Dimitri SIMOS demande la parole :**

Il y a quatre ans, à trois mois des élections communales, et alors que tous les signaux économiques étaient au rouge, le Conseil communal a accepté la proposition de la Municipalité de baisser de 2 points le taux d'imposition communal. Une manœuvre électorale que nous avons alors déploré et auquel nous étions opposés. A nos préoccupations, la Municipalité avait répondu qu'elle considérait la proposition raisonnable et responsable et qu'au surplus, le taux d'imposition étant fixé d'année en année nous aurions les moyens de réagir rapidement si la nécessité en avait été avérée. En quatre ans, la dette communale est passée de CHF 70 mio en 2015 à CHF 115 mio voire CHF 120 mio en 2019. Un bond de 70 % de notre dette alors que nous n'avons pas encore commencé à investir dans des projets d'importance pour la Commune, que ce soit pour le site du Prieuré, de la gare ou du réaménagement de l'avenue de Lavaux.

L'opération électorale s'est révélée très chère et on peut se poser aujourd'hui la question de savoir si le gain de quelques sièges au Conseil communal et à la Municipalité valait la peine de grever aussi profondément la santé financière de la Commune. L'augmentation de 2 points d'impôts n'est sans doute même pas suffisante pour endiguer la débâcle. Le groupe des Verts est d'avis que la proposition du parti socialiste de monter le taux d'imposition à 65 points est le seul moyen pour revenir à un budget de fonctionnement équilibré. Mais, si cet amendement est refusé, lassé de jouer les Cassandres, nous nous réservons la possibilité de nous abstenir afin de ne pas cautionner une politique opportuniste. Merci, M. le Président.

**Le Président :**

La discussion sur le taux d'imposition se poursuit. La parole est-elle demandée ? M. Pfister, vous avez la parole.

**M. Richard PFISTER :**

Ces deux amendements doivent être refusés, l'un et l'autre, bien sûr ! Je parle là en tant que président de la Commission des finances. Je vous ai dit que le taux de 63 avait été accepté par 9 voix pour contre seulement une abstention, aucune voix contre et, tout d'un coup on voit surgir, soutenu par des membres de cette même Commission des finances, des propositions d'aller au-delà. Je trouve ça, au point de vue fonctionnement politique, un peu déplorable. Pourquoi cette proposition de 65 n'est-elle pas venue à la Commission des finances ? L'amendement proposé par l'Alliance du Centre. Alors, tout à l'heure, dans mon bref exposé de la Commission des finances, j'ai fait appel à notre sens des responsabilités. Cet amendement de rester à 61 est exactement le contraire : c'est la politique de l'autruche. Vous mettez la tête dans le sable et vous dites : attendons, on verra bien ce qui se passe. Nous ne pouvons pas suivre l'Alliance du Centre vers un statu quo. Les deux points supplémentaires sont vraiment un minimum.

Pourquoi pas huit comme le demanderait une marge d'autofinancement au moins à zéro ? Tout simplement parce que politiquement ce serait insoutenable. Moi, je vous dis que même les 4 points proposés par la gauche assortis au 1,5 point AVASAD – 5,5 points – on peut être sûr qu'il y aura un référendum. Est-ce que c'est ça que vous recherchez secrètement ? Est-ce que vous voulez torpiller le préavis dans son ensemble en allant comme ça au référendum et aller alors dans le sens de l'Alliance du Centre de nous laisser à 61 ? C'est également irresponsable. Les deux points proposés par la Municipalité, soutenus par l'écrasante majorité de la Commission des finances et du PLR sont le juste compromis qui nous permet d'aller de l'avant, qui nous permet de réduire un peu cette marge d'autofinancement négative sans pouvoir l'effacer. Je pense que politiquement ce n'est pas possible.

Pour revenir sur les baisses d'impôts, M. Simos. Elles ont été, premièrement, comme vous avez eu la gentillesse de le reconnaître, acceptée par une majorité de ce conseil. On a vu ce soir que le PLR ne fait pas la majorité de ce conseil. Par conséquent, il y avait d'autres partis qui étaient d'accord à ce que, à ce moment-là, avec les chiffres que nous connaissions à l'époque, notamment sur la santé de la Commune, sur ce que nous ne connaissions pas encore, à savoir les effets de la RIEIII ainsi que maintenant le coût de l'AVASAD à CHF 300'000.- plus le reste, je vous dis que la situation est complètement différente. Ce n'est pas parce que nous avons soutenu une baisse d'impôts avec l'appui apparemment d'autres partis que nous ne saurions pas maintenant, nous, d'accord de proposer une augmentation de 2 points qui sont encore une fois un compromis que nous

estimons politiquement soutenable également dans la population. Je vous prie donc de bien vouloir suivre la Municipalité et de maintenir le taux proposé à 63.

**M. André OGAY demande la parole :**

Dans les conclusions de votre rapport de la Commission des finances, M. le Président, vous indiquez : « ... puis par 7 voix et 4 abstentions, la Commission des finances décide de recommander au Conseil communal ... ». Donc, ce n'est pas une abstention, mais quatre. C'était juste pour préciser qu'il n'y a pas un accord total. Merci.

**M. Richard PFISTER demande la parole :**

Vous parlez là du vote global. Ce qui a été adopté par 9 voix contre une abstention c'est le taux de 63.

**M. André OGAY demande la parole :**

Je dirais que ce n'est pas la Commission des finances qui décide du taux d'imposition, mais quand même, en fin de compte, le Conseil communal et tous ses membres. Voilà. Merci. Je m'arrêterai ici.

**M. Gil REICHEN, syndic, demande la parole :**

Je ne sais pas si on discute globalement les deux amendements ou si on rediscute après de celui qui sort vainqueur du vote qui les oppose, mais j'aimerais en tout cas vous inviter à refuser énergiquement la proposition de statu quo qui est faite par l'Alliance du Centre et l'Union Pulliérane avec des arguments que je trouve quand même un petit peu légers. M. Kuonen, nous demander un plan d'assainissement ! Il faut savoir qu'aujourd'hui, et vous le savez très bien, mais on est aussi là pour faire de la politique et je le conçois, qu'on a un pouvoir d'agir sur à peu près CHF 60 mio. Nos charges maîtrisables représentent grosso modo CHF 60 mio. Si on enlève de ces charges encore ce qui est couvert par les taxes, ce qui concerne principalement le fonctionnement de nos services industriels – cela ne veut pas dire qu'on ne doit pas contrôler ces charges mais elles ne sont pas financées par l'impôt – ce qui est maîtrisable et financé par l'impôt, ça représente à peu près CHF 45 mio.

Donc, vous nous demandez un plan d'assainissement qui porte sur CHF 10 mio sur une masse de CHF 45 mio. M. Kuonen, ce n'est pas possible ! C'est plus de CHF 20 %. Alors, ce que nous demande l'Alliance du Centre et l'Union Pulliérane, c'est de supprimer des prestations importantes pour la population pulliérane et tout ça pour quoi ? Pour payer la facture sociale. Si c'est ça le message de l'Union Pulliérane, j'en prends note, je vous dis que ce n'est pas possible et ce n'est pas la volonté de la Municipalité et je n'espère pas de la majorité de ce conseil.

L'argument de la baisse du taux d'imposition, Mesdames et Messieurs, ça a été voté en 2016 par une majorité de ce Conseil. Chacun y voit ce qu'il souhaite y voir : des volontés électoralistes, chères payées, M. Simos, pour obtenir un siège à la Municipalité ou quelques sièges de plus ... Il ne faut quand même pas plaisanter ! J'aime bien qu'on fasse de la politique mais il ne faut pas dire n'importe quoi ! Il faudrait déjà démontrer que les résultats des élections sont strictement et directement liés à cette baisse d'impôt.

Encore une fois, nous dire que la dette a progressé de 70 % depuis ! Mais, M. Simos, soyons un peu sérieux ! Aujourd'hui, on sera encore inférieur à la dette de CHF 140 mio qu'on avait en 2011. Donc, il ne faut pas manipuler n'importe quel chiffre. Le vote qui a

eu lieu en 2016, c'est une décision de ce conseil qu'il a prise dans le contexte de l'époque. On avait dit que cette baisse n'était pas pour une année, M. Guillen, mais qu'elle serait revue le cas échéant et c'est bien ce qu'on essaie de faire ce soir et je crois que de nous faire le procès de 2016 – et d'utiliser, en plus ça, comme motivation à voter le statu quo, M. Kuonen – je ne comprends pas la logique du raisonnement. Si vous nous reprochez la baisse de 2016, vous devriez dire : eh bien, justement, c'est le moment de revenir à ce qu'on avait réduit en 2016 en soutenant la proposition de la Municipalité de 2 points. Donc, Mesdames et Messieurs, je crois que la situation est claire ! Tout le monde l'a bien compris ! L'impact sur nos finances communales, on le sait, ça vient essentiellement de la facture sociale, un peu de la péréquation, et c'est pour cette raison qu'on souhaite faire un bout du chemin. On est conscient que 2 points ce n'est pas suffisant par rapport au petit équilibre puisque même dans notre préavis on écrit que, théoriquement, il faudrait 8 points. On le sait ! Mais on sait aussi que, non seulement, tous ces chiffres sont des projections, les choses peuvent évoluer dans un sens plus favorable ou aussi, c'est vrai, plus défavorable, et que c'est préférable de faire un petit pas théoriquement insuffisant que de ne rien faire du tout. Donc, moi je vous incite vraiment à repousser énergiquement cet amendement de statu quo.

Maintenant, la proposition - conforme ou pas aux discussions de la Commission des finances, vous avez raison, c'est ce conseil qui décide - d'un taux à 65. Eh bien, évidemment, encore une fois, quand on écrit qu'il faudrait 8 points pour avoir le petit équilibre, techniquement, il n'y a pas d'argument contre une proposition plus forte que celle de la Municipalité. Cela dit, on le sait tous très bien ici, on ne va pas se le cacher, le taux d'imposition c'est le sujet, non seulement qui plaît le plus au Conseil communal, ça je l'ai compris, à tel point qu'il a envie d'en discuter chaque année, mais c'est le sujet, probablement le plus politique ! Et on fait de la politique ! Jusqu'où peut-on « tirer sur la ficelle » pour éviter le référendum dont chacun ici connaît le résultat ?

Pour l'avoir vécu, et certains d'entre vous l'ont aussi vécu au début des années 2000, ce Conseil avait voté des hausses d'impôts. Le référendum a donné le résultat qu'on connaît et c'est le cas, je crois, à peu près dans toutes les communes qui ont été soumises à cette situation. Ce n'est pas de vouloir contourner les droits démocratiques de chacun. Le risque de référendum, si on peut appeler cela un risque, existe quelle que soit la proposition et, au fond, quelle que soit la décision du Conseil ! Qu'elle porte sur le taux d'imposition ou n'importe quel préavis. Le droit de référendum, c'est un principe de notre démocratie que je respecte. Il se trouve que si, en matière d'imposition communale, le référendum ne part pas des rangs du Conseil, il est un peu moins probable qu'il parte comme ça spontanément.

Donc, on ne l'a pas caché à la Commission des finances et tout le monde ici le sait très bien, le jeu – si je peux appeler cela un jeu – c'est d'essayer de comprendre où est l'équilibre, à partir de quel effort il y aura pratiquement certainement un référendum. Personne n'a la réponse. J'aime bien me souvenir d'une citation célèbre du ministre des finances de Louis XIV, M. Jean-Baptiste Colbert que tout le monde connaît, qui disait à propos de l'art de l'imposition – à peu près, hein – que c'est comme le plumage des oies : il faut obtenir le maximum de plumes avec un minimum de cris. C'est bien ça la question ! Quelle est la plume que l'on va tirer en trop qui va générer le cri de trop ? C'est ça, au fond, entre nous ! Il ne faut pas se le cacher !

Alors, la Municipalité a fait cette appréciation. Elle ne l'a pas faite seule mais avec de multiples échanges avec votre commission des finances, même si ce n'est pas elle qui décide de venir avec une proposition et une majorité de la Commission des finances opposée à cette proposition c'est pratiquement aller dans le mur qui n'est pas le même mur que M. Ogay évoquait mais qui en est un quand même. C'était la situation de l'année passée. Une très nette, claire, forte majorité de la Commission des finances a dit non, on aimerait attendre les vrais chiffres 2019. On en rediscutera. On en rediscute. Et, cette année, cette espèce de consensus qu'on a obtenu sur ces 2 points, c'est le résultat d'un long travail, de longs échanges. On a expliqué par de multiples tableaux, de multiples projections ce qui pouvait se passer et on s'est réjoui.

Alors, c'est insatisfaisant pour certains qui aimeraient plus, c'est insatisfaisant par rapport à l'image momentanée qu'on a des finances communales, parce que c'est toujours une image momentanée ! Je rappelle qu'au début des années 2000, quand les référendaires ont gagné, théoriquement, on devait être dans une situation catastrophique. Eh, bien, il y a eu un renversement de situation, beaucoup conjoncturelle, et on a remboursé la moitié de notre dette ! Malgré le référendum ! Donc, on ne sait jamais tout à fait, en fait, la réalité des chiffres. Il ne faut pas vivre d'illusions mais on n'a aucune certitude.

Donc, on dit que ne rien faire, c'est absurde. Faire 2 points, tout le monde sait que c'est théoriquement insuffisant mais c'est quand même, pour le contribuable, un gros effort si on y ajoute le 1,5 point. Pour cette raison, l'appréciation de la Municipalité et le travail progressif de discussion et de conviction qui a été mené pendant plus d'une année nous amène à penser que ces 2 points c'est quelque chose de supportable, d'admissible, avec plus ou moins de satisfaction. Cela ne résout pas définitivement les choses, tout le monde en est conscient, mais qui est quelque chose d'acceptable. Est-ce que 1 point de plus ou 2 points de plus, comme la proposition qui est faite, vaut le risque d'un référendum, de tout perdre et de se retrouver à la situation encore plus catastrophique du statu quo ?

Le point de vue de la Municipalité est de dire non à cette question. Cela ne vaut pas la peine. On se l'est posée aussi en disant : mais, qu'est-ce qu'on fait ? On propose 62 ou 63 ? Elle est où cette limite ? On s'est dit que pour 1 point, pour 2 points, pour CHF 1,3 mio, CHF 2,6 mio, ça ne vaut pas la peine de prendre ce risque. Et si ce conseil appuie globalement, fortement la proposition de la Municipalité, il peut y avoir référendum, mais on sera plus fort avec une proposition qui a été appuyée par une forte majorité de ce conseil. Pour cette raison, je vous demande de repousser ces deux amendements et de vous en tenir à la proposition de la Municipalité. Merci beaucoup.

**Le Président :**

La discussion se poursuit. La parole est-elle demandée ?

**M. Dimitri SIMOS demande la parole :**

Merci, M. le Président. Je vais être très bref mais puisqu'on dit que je dis des inepties, je veux juste me rassurer par rapport à mes chiffres. Nous sommes des ingénieurs, Monsieur le Syndic, ça va donc aller rapidement ! La dette, en 2015, au moment où nous avons accepté la baisse d'impôt, elle était de CHF 70 mio. Elle est prévue, pour 2019, à CHF 120 mio. Donc, il y a CHF 50 mio de différence dans la dette. 50 sur 70,

cela fait bien 70 % de saut de la dette. Je vous demande pardon, mais si vous avez d'autres chiffres, je vous prie de me donner vos explications.

**M. Gil REICHEN, syndic, demande la parole :**

M. Simos, entre ingénieurs ou pas, je ne conteste pas votre calcul ! Il est tellement basique qu'il n'y a même pas besoin d'être ingénieur pour dire qu'il est juste ! Ce n'est pas ça le problème ! C'est d'isoler cet élément pour dire : voyez ! C'est une situation catastrophique, donc, au fond, et la baisse de 2016 et la proposition qui est faite aujourd'hui sont complètement ridicules les deux. C'est ça qui est faux dans le raisonnement parce que l'accroissement de la dette n'est pas dû, jusqu'ici, au paiement de notre facture sociale ! Il est dû à des investissements qu'on a faits pour la Commune ! C'est ça la grosse différence. La première marge d'autofinancement négative est prévue pour 2019, au bouclage des comptes 2019. C'est en 2019 qu'on empruntera la première fois pour notre fonctionnement et si on ne fait rien, et même si on fait les 2 points, ou même les 5 ou les 3, probablement en 2020. Ça, on le sait moins qu'en 2019 parce qu'en 2019 on a une projection, on est presque au bout de l'année et on a aujourd'hui la certitude qu'on va emprunter pour notre fonctionnement. Mais c'est la première fois !

Donc, la progression de la dette depuis les CHF 70 mio, elle est liée à un programme d'investissements. On ne peut pas dire qu'on n'a même pas fait d'investissements et qu'on s'est endetté de 70 % ! C'est ça qui est faux dans le raisonnement. L'augmentation de l'endettement, jusqu'à aujourd'hui, il est lié à des investissements pour la ville.

**Mme Nadia PRIVET demande la parole :**

J'ai assisté depuis longtemps déjà au public à de nombreux débats au sein de ce conseil et je m'aperçois ce soir qu'on fait vraiment de la politique politicienne sur un point d'impôt ou sur CHF 2,7 mio qui sont, finalement, une paille par rapport à la fortune de la Commune. A mes yeux, et je pense que beaucoup arriveront à ce même constat, nous ne sommes pas en faillite ni sous une prochaine tutelle du Canton. Par contre, quand je me mets à l'extérieur de ce plénum, je m'aperçois que la population pulliérane a depuis des années et subit encore depuis des années une avalanche de travaux dans toutes les rues, de nouveaux logements, de nouveaux immeubles toujours plus grands, plus larges, plus hauts, avec, certainement, des nouveaux habitants qui vont arriver, donc un potentiel de nouveaux contribuables.

Je vois une population qui étouffe, une ville où on ne circule plus, qui est sclérosée. Est-ce qu'il est vraiment décent, aujourd'hui, de lui dire : vous allez payer 2 points d'impôt en plus ? Mais, pourquoi ? Tous les préavis à grosses sommes – j'entends le même discours : c'est maintenant qu'il faut emprunter, on est à zéro. Si on n'emprunte pas, on sera en intérêt négatif ! En quoi il y a un drame dans ce qui se passe aujourd'hui ? On ne sera pas en faillite. On ne va pas arrêter nos investissements ! On va simplement respecter le contribuable qui, depuis des années, subit des travaux, des nouveaux immeubles, un changement de son paysage. Et ça, c'est un respect minimum qu'on lui doit !

**M. Gil REICHEN, syndic, demande la parole :**

Il y a quand même un certain nombre de choses qui continuent de m'étonner – mais c'est plutôt bien, je trouve, qu'on puisse toujours s'étonner. Mais, Mme Privet, vous avez un art de mélanger des trucs qui n'ont rien à voir les uns avec les autres ! Parler des nuisances de chantier, les constructions nouvelles qui justifieraient le fait que le contribuable ne doit pas supporter 2 points de plus. Alors, là ! Je dois dire que j'ai un peu de peine à vous suivre. Je pense que votre responsabilité de conseillère communale c'est d'essayer d'expliquer à ces braves contribuables – c'est notre responsabilité à tous – pourquoi on leur demande 2 points de plus, et de leur dire : ce n'est même pas pour vous. C'est ça qu'on doit leur dire ! Et ça n'a rien à voir, ni avec les chantiers – la multitude de chantiers qu'on a aujourd'hui, qui vous paraît insupportable pour les Pulliérans.

C'est vrai que c'est une gêne, ces travaux, c'est aussi la conséquence de reports qu'on a eu au début des années 2000 quand la situation était difficile. On a dit : on repousse les investissements. On en reparlera de la priorisation des investissements mais on repousse, on repousse, on repousse et, ce qu'on doit obligatoirement faire aujourd'hui, c'est aussi la conséquence de ce qui a été repoussé dans les années difficiles. Mais ça, ça ne justifie pas de dire : on ne vous touche pas vos impôts parce que vous avez des travaux ! On ne peut pas faire ce genre de parallèle.

La responsabilité c'est d'expliquer que ces 2 points vont partir directement au Canton, c'est d'expliquer que si vous votez les 63 points, il va nous en rester 18 pour la Commune. 18 sur 63 ! ça, c'est la réalité et c'est votre responsabilité à toutes et tous, chaque fois que vous en avez l'occasion, d'expliquer cette situation à nos contribuables parce qu'aujourd'hui, de manière assez naturelle, moi j'en vois aussi – vous en voyez, moi, j'en vois aussi, tous les jours – quand on leur parle un petit peu, d'abord ils ne s'intéressent pas trop de près et ils ont, à juste titre, encore l'image : l'impôt communal, c'est pour les dépenses communales, l'impôt cantonal, c'est pour les dépenses cantonales. Et quand je leur dis que ce n'est que 18 points qui nous restent de la totalité de l'impôt communal, ils me regardent avec des grands yeux et me disent : ah bon ? Je ne savais pas ! Et quand on va un peu dans le détail de l'explication, ils n'en reviennent pas et ils admettent le problème de fond de notre système qui est devenu tellement compliqué, tellement opaque de répartitions entre le Canton, les communes – et je paye ça, et je finance ça et tu me ... – c'est illisible pour la population et c'est notre responsabilité de l'expliquer. Ce sera un défi, quelle que soit la décision de ce conseil ce soir, en terme de communication, d'expliquer à notre population et de réexpliquer, comme on l'a fait à la Commission des finances et à ce conseil mais avec moins de détails, les enjeux et pourquoi on arrive à ces situations. C'est ça notre responsabilité.

**Le Président :**

La discussion se poursuit. La parole est-elle encore demandée ? Ceci n'est pas le cas. La discussion sur le taux d'impôt est donc close. Nous allons passer au vote sur les amendements. Comme expliqué précédemment, ces deux amendements, qui reformulent chacun différemment le taux d'imposition doivent être opposés l'un à l'autre. Nous voterons donc dans un premier temps successivement sur chacun d'entre eux, dans l'ordre où ils ont été déposés. Celui qui obtient le plus de voix est voté une seconde fois. Il est adopté s'il réunit la majorité des voix exprimées et refusé dans le cas contraire.

Nous commençons par l'amendement de l'AdC qui propose un taux d'imposition de 61 % de l'impôt cantonal de base. Je prie celles et ceux d'entre vous qui approuvent cet amendement de le manifester en levant leur main munie du carton orange. J'invite les scrutateurs à se déplacer dans la salle pour compter.

J'ai cru comprendre qu'il y a une petite confusion dans la salle. Donc, on met en opposition les deux amendements. Celui qui a le plus de voix sera celui qui sera voté. Est-ce qu'il y a des questions ? (Une voix dans la salle)

Oui, l'amendement qui ressort vainqueur du duel sera opposé à la proposition de la Municipalité. Voilà. Très bien. Je prie donc ceux qui sont pour l'amendement de l'AdC, qui propose un taux d'imposition de 61 points, de lever leur carton.

Celles et ceux qui soutiennent l'amendement du Parti socialiste, je vous prie de lever vos cartons orange.

Merci de votre patience. L'amendement AdC a totalisé 51 voix. L'amendement PS en a comptabilisé 30. C'est donc l'amendement AdC qui sera opposé à la proposition de la Municipalité. On va donc maintenant le mettre au vote. Il doit réunir la majorité des voix pour être accepté. Je rappellerai que le vote des amendements laisse la liberté de vote sur le vote final.

Je prie donc celles et ceux d'entre vous qui approuvent l'amendement qui fixe le taux d'imposition de 61 % de l'impôt cantonal de base de le manifester en levant la main munie d'un carton orange. Je remercie les scrutateurs de se déplacer dans la salle pour compter. Merci. Avis contraires ? Les abstentions s'il vous plaît ?

Nous arrivons à 15 voix pour, 66 voix contre et 3 abstentions. L'amendement est donc rejeté.

#### **Chiffre 4 : Impôt spécial particulièrement affecté à des dépenses déterminées**

La parole est-elle demandée ? La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. Le chiffre 4 est adopté tel quel.

#### **Chiffre 5 : Impôt foncier proportionnel sans défalcation des dettes basé sur l'estimation fiscale (100 %) des immeubles**

La parole est-elle demandée ? La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. Le chiffre 5 est adopté tel quel.

#### **Chiffre 6 : Impôt personnel fixe**

La parole est-elle demandée ? La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. Le chiffre 6 est adopté tel quel.

#### **Chiffre 7 : Droits de mutation, successions et donations**

La parole est-elle demandée ? La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. Le chiffre 7 est adopté tel quel.

### **Chiffre 8 : Impôt complémentaire sur les immeubles appartenant aux sociétés et fondations**

La parole est-elle demandée ? La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. Le chiffre 8 est adopté tel quel.

### **Chiffre 9 : Impôt sur les loyers**

La parole est-elle demandée ? La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. Le chiffre 9 est adopté tel quel.

### **Chiffre 10 : Impôt sur les divertissements**

La parole est-elle demandée ? La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. Le chiffre 10 est adopté tel quel.

### **Chiffre 11 : Impôt sur les chiens**

La parole est-elle demandée ? J'ai reçu aujourd'hui un amendement sur le chiffre 11. Est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer ?

#### **M. Luc JEANNERET demande la parole :**

J'ai déposé cet amendement parce que j'estime – et je crois que je ne suis pas le seul – que cet impôt sur les chiens qui rapporte CHF 50'000.- à la Commune par année est un petit peu obsolète. Certains cantons l'ont supprimé, notamment grâce à l'UDC à Genève. C'est un impôt qui est antisocial puisque la petite retraitée qui n'a que son AVS pour vivre paye le même tarif que le milliardaire pour son chien et je pense qu'on ne fait pas grand-chose pour les chiens dans notre ville. Quand il y a eu une proposition de faire quelque chose, un petit parc au centre-ville, ça a été refusé. C'est trop petit. Et puis, finalement, l'argument que beaucoup d'entre vous ont contre la suppression de cet impôt sur les chiens, c'est qu'ils salissent, etc. Alors, comme me l'a dit un collègue du PLR, il faut faire comme à Singapour. Il faut que ceux qui ne respectent pas, par leur incivilité, qui laissent des crottes partout, et bien là, on les amende et puis on les talque, et puis ça fera plus que les CHF 50'000.- d'impôt et tout le monde sera content. Je vous remercie.

#### **Le Président :**

La discussion sur le chiffre 11 se poursuit. La parole est-elle demandée ?

#### **M. Richard PFISTER demande la parole :**

Cet amendement était connu de la Commission des finances. Je remercie M. Jeanneret d'être déjà venu à ce moment-là. Mais, la Commission l'a refusé par 9 voix contre une pour qui était celle de M. Jeanneret, bien sûr, et une abstention. Sans vouloir dire que la Cofin doit faire la loi, pas du tout, je vous informe simplement de cette situation et je vous encourage vivement à rejeter cet amendement. A mon avis, cet impôt n'est pas du tout obsolète. Tant qu'il y aura des chiens vivants, l'impôt peut rester vivant ! Le remplacer par une forte amende : non. Par contre, on pourrait ajouter la forte amende ! Alors là, c'est une question que doit régler la Municipalité puisque ça sort de notre compétence. Donc, pour faire court, refusez s'il vous plaît cet amendement.

**Le Président :**

La discussion sur le chiffre 11 se poursuit. La parole est-elle demandée ?

**M. Gil REICHEN demande la parole :**

Très rapidement pour saluer la persévérance de M. Jeanneret en faveur des propriétaires de chiens. Bon, vous le savez tous, c'est finalement assez anecdotique, cet impôt sur les chiens ne couvre en réalité qu'une partie des charges qui sont générées par ces gentils animaux. Voilà. Ça a un caractère un peu symbolique. Je ne crois pas que ça pose vraiment des problèmes. Je ne sais même pas si du point de vue des aides sociales on pourrait obtenir une contribution pour pouvoir garder son animal de compagnie si on était en difficultés pour payer les CHF 200.- chaque année. En termes de signal et de symbole, je vous conseille de repousser cet amendement et de conserver cet impôt sur les chiens, et je le dis même comme propriétaire de chien.

**Le Président :**

La discussion sur le chiffre 11 se poursuit. La parole est-elle demandée ? Ceci n'étant pas le cas, nous allons passer au vote sur l'amendement qui supprime l'impôt sur les chiens. Je rappellerai que le vote des amendements laisse la liberté de vote sur le vote final. Je prie celles et ceux d'entre vous qui approuvent cet amendement de le manifester en levant leur main munie du carton orange. Celles et ceux qui le refusent ? Abstentions ?

C'est à une large majorité que l'amendement est rejeté.

Nous sommes arrivés au terme de l'article 1. Nous passons donc à présent au vote sur l'ensemble de l'article 1. Je prie donc celles et ceux qui approuvent l'article 1 tel qu'amendé au niveau de la durée, je le précise, de lever leur carton orange, s'il vous plaît. Voix contraires ? Abstentions ? Les abstentions, levez bien la main, s'il vous plaît !

C'est à une large majorité que l'article 1 est accepté.

**Article 2 Choix du système de perception**

La parole n'est pas demandée. La discussion est close. L'article 2 est donc adopté tel quel.

**Article 3 : Echéances**

La parole n'est pas demandée. La discussion est close. L'article 3 est donc adopté tel quel.

**Article 4 : Paiements – intérêts de retard**

La parole n'est pas demandée. La discussion est close. L'article 4 est adopté tel quel.

**Article 5 : Remises d'impôts**

La parole n'est pas demandée. La discussion est close. L'article 5 est adopté tel quel.

**Article 6 : Infractions**

La parole n'est pas demandée. La discussion est close. L'article 6 est adopté tel quel.

**Article 7 : Soustractions d'impôts**

La parole n'est pas demandée. La discussion est close. L'article 7 est donc adopté tel quel.

**Article 8 : Commission communale de recours**

La parole n'est pas demandée. La discussion est close. L'article 8 est adopté donc tel quel.

**Article 9 : Recours au Tribunal cantonal**

La parole n'étant pas demandée. La discussion est close. L'article 9 est donc adopté tel quel.

**Article 10 : Paiement des impôts sur les successions et donations par dation**

La parole n'est pas demandée. La discussion est close. L'article 10 est donc adopté tel quel.

Nous en avons donc terminé avec l'examen de l'arrêté d'imposition. J'ouvre une nouvelle fois la discussion sur le fond sur l'ensemble du préavis 11-2019. La parole est-elle demandée ?

**M. André OGAY demande la parole :**

Juste une petite remarque de forme. Je ne voudrais pas remettre en question l'article 3 précédemment discuté mais on ne parle pas de RSV maintenant, mais de BLV. Voilà. C'est juste une question de forme qui n'a rien à voir avec le fond.

**Le Président :**

Très bien. Je vous remercie de votre remarque.

**M. Alexis BALLY demande la parole :**

On a souvent entendu, dans cette salle, que la facture sociale était une des causes des finances dites catastrophique de notre commune. Enfin, il faudrait rappeler quand même que notre société est profondément inégalitaire et que la conséquence de ces inégalités, c'est justement la facture sociale qui répond à un besoin de solidarité qui fait partie de la Constitution. Je vous remercie.

**Mme Pauline TAFELMACHER demande la parole :**

Je tenais juste à dire que j'ai moi-même, du coup, de la peine à suivre certains de mes collègues qui préfèrent prendre un risque théorique, certes, mais en soutenant un amendement du statu quo alors qu'on nous a seriné à peu près toute la soirée qu'il fallait être responsables et que les 2 points qui sont proposés ne sont en réalité pas suffisants et tout le monde le sait. Donc, je me permettrai de m'adresser particulièrement à M. Pfister en tant que président de la Commission des finances qui nous a aussi fait la morale ce soir en disant qu'en ce qui concerne la responsabilité, je pense que vous incarnez la maxime de l'hôpital qui se fout de la charité. Voilà. Désolée.

**M. Richard PFISTER demande la parole :**

Mme Tafelmacher, avec sa longue expérience de la politique communale et cantonale, devrait savoir que dans un débat politique et notamment parlementaire il y a les aspects techniques mais il y a aussi les aspects justement politiques et tactiques.

**Le Président :**

La discussion sur l'ensemble du préavis se poursuit. La parole est-elle demandée ? La parole n'étant plus demandée. La discussion est donc close. Nous passons au vote sur les conclusions du préavis 11-2019. Suite à l'amendement portant sur la durée, les conclusions doivent être modifiées telles qu'elles figurent à l'écran. Je vous les lis :

« Le Conseil communal de Pully,  
vu la loi sur les impôts communaux du 5 décembre 1956,  
vu le préavis municipal N° 11-2019 du 11 septembre 2019,  
vu le rapport de la Commission des finances,

décide

1. d'adopter l'arrêté d'imposition tel qu'amendé pour l'année 2020 tel que présenté par la Municipalité et annexé au présent préavis ;
2. d'autoriser la Municipalité à soumettre ledit arrêté au Conseil d'Etat pour approbation ».

Je prie donc celles et ceux qui approuvent ces conclusions de le manifester en levant la main munie d'un carton orange et je remercie les scrutateurs de comptabiliser les votes. Avis contraires ? (Des voix s'élèvent dans l'assemblée) La visibilité est assez conséquente. Vous me pardonnerez. Ça économise quelques minutes. Ceux qui sont pour, relevez la main, s'il vous plaît ! ... Merci de votre patience. Finalement les abstentions ; je vous prie de lever la main.

Par 52 voix pour, 2 voix contre et 30 abstentions, l'arrêté d'imposition est approuvé.

M. Kuonen ?

**M. Remo Kuonen :**

Avons-nous voté sur les conclusions ?

**Le Président :**

Oui, c'était les conclusions telles qu'elles ont été amendées sur la durée qui ont été acceptées à une large majorité.

Nous sommes donc arrivés au terme du point 6 de l'ordre du jour. Je passe donc au point 7 et je remercie M. Pfister. Vous pouvez regagner votre place.

**M. Remo KUONEN demande la parole :**

Désolé, M. le Président. J'ai réagi avec un esprit d'escalier, comme on dit. En vertu de l'article 100 de notre règlement, nous demandons le référendum spontané suite à cette décision. On nous a longuement souligné le fait que la mesure était très raisonnable de mettre le point d'imposition à 63 %. Par ailleurs, M. le Syndic a fortement insisté sur l'œuvre pédagogique que nous devrions entreprendre vis-à-vis de nos concitoyens. Alors, nous estimons que, effectivement, il est temps maintenant de faire œuvre pédagogique vis-à-vis de nos concitoyens et de leur donner toutes les informations qui permettent de décider en toute connaissance de cause de participer au fait d'éviter un endettement disproportionné de la Commune et au rééquilibrage dans la mesure du possible des finances de la commune de Pully.

**Le Président :**

M. Kuonen, je vous remercie. Nous allons aborder le point 7. Votre intervention est juste sur le fil du rasoir. Est-ce que cette proposition est soutenue par au moins cinq membres de cette assemblée comme le prévoit l'art. 100 de notre règlement ? Je prie celles et ceux qui soutiennent cette proposition de soulever leur carton. Je vois que plus de cinq membres soutiennent cette proposition. Nous allons donc ouvrir la discussion sur cette proposition et je passe la parole à M. Nour.

**M. Yassin NOUR :**

Merci, M. le Président. Je demande une suspension de séance de cinq minutes s'il vous plaît.

**Le Président :**

Alors, je suspens la séance pendant cinq minutes. Nous reprendrons à 22h10 exactement s'il vous plaît.

**A 22h10 - Le Président :**

Je vous prie de gentiment reprendre place. Nous allons recommencer notre séance. Nous allons poursuivre la discussion sur la proposition de référendum spontané. S'il vous plaît, je vous prierais de vous asseoir. Merci.

Nous allons donc poursuivre la discussion sur la proposition d'un référendum spontané déposée par M. Kuonen. A qui puis-je donner la parole ?

**M. Sébastien FAGUE demande la parole :**

Je m'oppose complètement à ce que propose M. Kuonen et vous invite à faire de même. M. Kuonen, avec son groupe, a déposé un amendement qui n'a pas récolté les suffrages de l'ensemble de ce plénum. Il a été refusé pour suivre ce que nous proposait la Municipalité de façon pesée et modérée comme on a eu l'occasion d'en débattre pendant très longtemps. En l'occurrence, je trouve que cette manière est un peu particulière que de vouloir revenir avec cette proposition par le biais d'un référendum spontané. Nous ne sommes pas contre la démocratie, bien au contraire, mais, dans ce cas, il faudrait qu'elle s'exprime avec les voix possibles qui existent au niveau du citoyen en l'occurrence. Donc, pour faire bref, je vous recommande à toutes et à tous de refuser cette proposition de M. Kuonen. Je vous remercie.

**M. Remo KUONEN demande la parole :**

Je trouve désolant, M. Fague. Je fais référence à l'art. 100 de notre règlement qui permet précisément de demander le référendum spontané sur tout objet soumis à la décision de ce conseil. Par conséquent, je ne vois pas en quoi il serait outrageux de demander, permettre tout simplement au citoyen de se prononcer, précisément sur ce que la majorité de ce conseil estime être une proposition raisonnable. D'autant plus que vous avez largement et longuement insisté sur la nécessité de faire œuvre pédagogique vis-à-vis des citoyens et de leur permettre de comprendre les raisons d'une augmentation du taux d'imposition.

**M. Gil REICHEN, syndic, demande la parole :**

Oui, M. Kuonen, vous rappelez partiellement mes propos en disant qu'il faut faire œuvre pédagogique. Bien sûr qu'il faut expliquer la situation à nos citoyens. J'ai aussi assez largement exprimé le point de vue sur les risques de référendum et les questions

de plumes et de cris. Je crois qu'il faut savoir qu'avec votre proposition vous vous épargnez l'éventuel travail d'aller récolter des signatures et vous coulez, clairement, la proposition qui a été votée majoritairement assez clairement par ce conseil. Donc, voilà. Bien sûr que le règlement le permet ; c'est une affaire de votre conseil. Votre conseil décidera, mais ce qui est derrière cet amendement, on l'a bien compris.

**M. Remo KUONEN demande la parole :**

M. le Syndic, vous avez indiqué avant, lors de votre intervention que, si une grande majorité du Conseil adoptait cet arrêté d'imposition tel que la Municipalité le présentait, il y aurait peut-être une possibilité de référendum qui pourrait être soumise aux citoyens et que ce serait envisageable. Donc, je crois que la majorité a été très claire ! Par conséquent, le Conseil s'est prononcé à une large majorité, mais pourquoi ne pas associer, précisément, les citoyens à cette décision ? Chacun d'eux est concerné par l'acte que nous faisons ce soir et, pour certains, comme je l'ai précisé, les projections sont loin d'être objectives dans les documents qui nous ont été remis, notamment parce qu'il y aura les augmentations des impôts du Canton. Cela représente 3,5 points d'augmentation. Donc, chacun doit le savoir. C'est tout.

**M. Luc JEANNERET demande la parole :**

Je crois que si les citoyens nous donnent le pouvoir de les représenter dans un conseil communal, que ce conseil communal décide à une large majorité de soutenir un projet en l'amendant pour une année au lieu de deux ans, eh bien, je crois qu'il faut en rester là ! Et puis, si des citoyens ne sont pas satisfaits, ils ont toujours la possibilité de récolter des signatures et de lancer un référendum. Si on avait été à 49 %, 51 %, indécis, etc., je serais tout à fait d'accord qu'on lance un référendum spontané mais là, la majorité spontanée, elle est claire ! Vous avez soutenu le projet de la Municipalité amendé. Ce n'est pas à nous de proposer un référendum spontané. C'est aux citoyens qui ne sont pas d'accord avec les représentants qu'ils ont élus dans ce plénum, de déposer un référendum et d'obtenir un vote ! Merci.

**Le Président :**

La discussion sur la proposition se poursuit. La parole est-elle demandée ? Ceci n'étant plus le cas, nous allons donc passer au vote sur la ...

Mme Privet ?

**Mme Nadia PRIVET :**

En vertu de l'art. 91 de notre règlement communal, je demande le vote aux bulletins secrets.

**Le Président :**

Le vote à bulletins secrets devant être appuyé par au moins cinq personnes de cette assemblée, celles et ceux qui soutiennent cette proposition lèvent leur carton orange, s'il vous plaît ! Nous avons donc plus de cinq personnes qui soutiennent cette proposition et nous allons donc voter à bulletins secrets sur la proposition de référendum spontané.

Je remercie les scrutateurs de préparer les bulletins.

**M. Luc JEANNERET demande la parole :**

Puisqu'apparemment on veut aller jusqu'au bout, moi, je demande le vote nominatif.

**Le Président :**

Donc, dans pareille situation, selon l'art. 91 que je vous lis en même temps : « en présence d'une demande de votation au scrutin secret et d'une demande de vote à l'appel nominal, le conseil décide de la procédure par un vote à main levée ». Nous allons donc mettre en opposition le vote à bulletins secrets et le vote à l'appel nominal.

Je prie donc celles et ceux qui soutiennent le vote à bulletins secrets de lever leur carton orange, s'il vous plaît. Celles et ceux qui soutiennent le vote à l'appel nominal !

A une large majorité, vous acceptez le vote à l'appel nominal. Nous allons donc y procéder. Je remercie le secrétaire de se préparer et M. l'Huissier, pour que le micro puisse circuler dans la salle. Nous allons procéder dans l'ordre de l'appel et je vous prierais de maintenir le silence pour que nous puissions enregistrer correctement.

Très bien. Nous allons procéder au vote à l'appel nominal pour celles et ceux qui soutiennent la proposition de référendum spontané. Nous commençons par la première personne de l'appel : M. Fague.

		<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Abstention</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>9</b>	<b>69</b>	<b>6</b>
<b>PLR</b>				
<b>FAGUE</b>	Sébastien		1	
<b>AGUET</b>	Michel		1	
<b>ANKEN</b>	Frédéric		1	
<b>BRIOD</b>	Jean-Denis		1	
<b>BRUNNER</b>	Anne		1	
<b>BURNET</b>	Olivier		1	
<b>CHEVALLAZ</b>	Karine		1	
<b>CORDEY</b>	Léopold		1	
<b>CUCHE</b>	Gérald		1	
<b>DUVOISIN</b>	Jean-Marc			1
<b>EHRlich</b>	Marc		1	
<b>FAVRE</b>	Dominique		1	
<b>FEDRIGO</b>	Eliane		1	
<b>FREISE</b>	Alexandre		1	
<b>GRATIER</b>	Tristan		1	
<b>HAMMER</b>	Daniel		1	
<b>JAQUEROD</b>	Nathalie		1	
<b>LOUP</b>	Pierre William		1	
<b>MARLETAZ</b>	Jean-Marie		1	
<b>MASSON</b>	Liliane		1	
<b>MICOLOT</b>	Servais		1	
<b>OSTERTAG</b>	Martial		1	
<b>OSTERTAG</b>	Olivier		1	

<b>PANIZZON</b>	Nicole		1	
<b>PFISTER</b>	Richard		1	
<b>RUSCONI</b>	Jean-Baptiste		1	
<b>SLAMA</b>	Philippe		1	
<b>SOERENSEN</b>	Christine		1	
<b>THILO</b>	Bernard		1	
<b>TILLE</b>	Claire-Lise		1	
<b>TORTI</b>	Marco		1	
<b>ZAPPELLI</b>	Pierre		1	
<b>ZIMET</b>	Roger		1	
<b>UDC</b>				
<b>CLERC</b>	Pierre François			
<b>BERGER</b>	Susanne		1	
<b>BONJOUR</b>	Anita		1	
<b>Du BOIS</b>	Roland		1	
<b>EPERON</b>	Patrick		1	
<b>JEANNERET</b>	Luc		1	
<b>KARDUM</b>	Léonardo	1		
<b>LIO</b>	Lena		1	
<b>SANTSCHY</b>	Jean-Charles		1	
<b>Union Pulliérane</b>				
<b>KUONEN</b>	Remo	1		
<b>CHAVAN</b>	Jean-Robert	1		
<b>DIESBACH</b>	Philippe			1
<b>Du BOIS</b>	Patrick			1
<b>DUCRET</b>	Frank	1		
<b>GALLAY</b>	Jean-Pierre	1		
<b>GODARD</b>	Michel	1		
<b>KRENGER</b>	Isabelle			1
<b>KUONEN</b>	Verena	1		
<b>MILLIQUET</b>	Cedric			
<b>PADEZ</b>	Géraldine	1		
<b>PERRIG</b>	Josette			1
<b>PRIVET</b>	Nadia	1		
<b>PS</b>				
<b>NOUR</b>	Yassin		1	
<b>ANGLARD</b>	Valérie		1	
<b>BAEZ</b>	Juana Yolanda		1	
<b>BONGARD</b>	Frédéric		1	
<b>CANDAUX</b>	Johann		1	

<b>CUENOUD GONZALEZ</b>	Odile		1	
<b>GONZÀLEZ</b>	Adolfo León		1	
<b>GUILLEN</b>	Carlos		1	
<b>HAMMAMI</b>	Rihab		1	
<b>HAUSERMANN</b>	David		1	
<b>JAQUET</b>	Pyrame			1
<b>OGAY</b>	André		1	
<b>REITH</b>	Eva		1	
<b>RINSOZ</b>	Serge			
<b>STEKEL</b>	Katiuska		1	
<b>TAFELMACHER</b>	Pauline		1	
<b>THALMANN</b>	Muriel		1	
<b>WINKLER</b>	Sylvie		1	
	<b>Les Verts</b>			
<b>VIREDAZ FERRARI</b>	Anne		1	
<b>BALLY</b>	Alexis		1	
<b>BAUMANN</b>	Madeleine		1	
<b>BORY BEAUD</b>	Valérie		1	
<b>CAMPICHE RUEGG</b>	Evelyne		1	
<b>CHEVALLEY</b>	Antonin		1	
<b>COLLET</b>	Simone		1	
<b>CORDONIER</b>	Tristan		1	
<b>MEDANA</b>	Francine		1	
<b>ROY</b>	Eugène		1	
<b>SCHRANZ</b>	Anne		1	
<b>SIMOS</b>	Dimitri		1	
<b>SUTER</b>	Bernard		1	
	<b>Indépendant</b>			
<b>MARION</b>	Steve		1	

**Le Président :**

C'est à une large majorité, 69 contre, que la proposition de référendum spontané est rejetée par ce conseil.

**2.7. Préavis 12-2019 Fixation du montant de la contribution compensatoire pour place de jeux pour enfants**

**Le Président :**

Je remercie Mme Schranz, rapportrice de la Commission des finances, de venir à la tribune pour présenter et commenter le rapport de ladite commission.

**Mme Anne SCHRANZ :**

Merci, M. le Président. Ce préavis pourrait être nommé le préavis du canard à ressorts, tant cet animal a été cité à titre d'exemple tout au long des discussions. En réalité, nous ne devons pas nous positionner ce soir sur son utilisation, mais uniquement sur l'ajout du nouvel article et sur le montant de la taxe d'exonération au règlement concernant les émoluments administratifs. La Commission des finances l'a déjà fait de manière positive, à l'unanimité, et elle vous encourage à accepter les conclusions de son rapport qui sont les mêmes que celles du préavis. Merci.

**Le Président :**

Je remercie Mme Schranz et la prie de s'asseoir.

Je vais maintenant procéder de la manière suivante. Après la discussion d'entrée en matière, j'ouvrirai une discussion générale sur le préavis, puis nous examinerons article par article. Nous examinerons chacun des articles révisés successivement. J'ouvrirai la discussion sur chacun des articles révisés. Si la discussion n'est pas demandée, l'article sera considéré comme adopté. Si la discussion est demandée, il sera voté. Si des amendements sont proposés au cours de la discussion, ils seront votés à la clôture de la discussion de chaque article. Après le passage en revue de tous les articles, la discussion sur l'ensemble sera à nouveau ouverte avant que nous puissions passer au vote sur les conclusions du préavis 12-2019. Cette manière de faire vous convient-elle ?

J'ouvre donc à présent la discussion sur l'entrée en matière. Je vous remercie par avance de concentrer vos interventions sur les raisons qui vous feraient éventuellement refuser l'entrée en matière et non pas sur les détails du préavis que nous aborderons si l'entrée en matière est acceptée. Quelqu'un demande-t-il la parole ? Ceci n'étant pas le cas, je prie celles et ceux d'entre vous qui approuvent l'entrée en matière de le manifester en levant leur main munie d'un carton orange. Avis contraires ? Abstentions ?

C'est à l'unanimité que vous avez approuvé l'entrée en matière sur le préavis.

Nous pouvons maintenant passer au traitement de cet objet sur le fond, comme expliqué précédemment. J'ouvre à présent une discussion générale avant de passer à l'examen des articles révisés. La parole est-elle demandée ?

**M. Roland du BOIS demande la parole :**

J'aimerais intervenir concernant les émoluments administratifs. Le règlement actuel précise au chapitre 2 Emoluments administratifs – art. 3 : « Sont soumis à émoluments : a) l'examen préalable et l'examen définitif d'un plan de quartier établi à l'initiative des propriétaires ».

J'ai donc été surpris, dans les modifications du règlement soumis au vote, que l'alinéa a ait été supprimé. Or, le préavis 12-2019 ne mentionne que la contribution compensatoire pour les places de jeux avec une proposition concernant l'art. 15 Aires de jeux pour enfants. Le rapport de la Commission des finances ne se définit que sur la base des places de jeux. En consultant la LATC et son règlement, je n'ai trouvé aucun article qui stipulait qu'un émolument pour un plan de quartier ne pouvait être perçu par une commune. Là, bien entendu, je pense au dernier plan de quartier accepté par notre conseil. Ce plan de quartier, dont les coûts ont largement dépassé les CHF 200'000.-, ne doit pas être mis à la charge des contribuables pulliérans. J'ai posé la question à la

Municipalité lors du dernier conseil. Sans réponse. Je désire donc déposer un amendement pour maintenir l'art. 3 dans son intégralité et je demande au Conseil de soutenir cet amendement. Merci de votre attention.

**Le Président :**

Merci, M. du Bois. Désolé pour ces difficultés techniques. Est-ce que quelqu'un souhaite demander des précisions ou est-ce que vous avez pu comprendre ce que M. du Bois a exprimé ? Très bien. Votre intervention concerne donc l'art. 3. Je vous propose que nous discutons de l'amendement lorsque nous passerons en revue les articles du règlement révisé.

Je poursuis donc la discussion générale sur le préavis. Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ?

**Mme Nadia PRIVET demande la parole :**

Concernant le préavis 12-2019, j'aurais deux questions sur deux points qui sont mentionnés au préavis. Sur la question sur le quatrième paragraphe du point 3, je cite : « Les montants perçus seront comptabilisés dans un fonds intitulé fonds de remplacement pour places de jeux figurant au passif du bilan de la ville de Pully. Il sera utilisé pour la création et l'entretien des places de jeux publiques. Et, sur le point 5.1, la dimension économique du même préavis « La mise en œuvre d'une taxe en faveur des aires de jeux apportera une aide dans le programme d'amélioration de l'offre en équipements publics et du maintien de la qualité des parcs publics ».

Mes questions sont les suivantes : quelle base légale assure l'utilisation de ce fonds uniquement pour les places de jeux ? Et, ma deuxième question : le fonds de remplacement pour places de jeux pourrait-il être utilisé pour l'acquisition de nouvelles parcelles à usage public et à équiper de jeux ? Je vous remercie d'avance pour votre réponse.

**M. Gil REICHEN, syndic, demande la parole :**

Je remercie Mme Privet d'avoir transmis à la Municipalité ses questions. Première question : existence d'une base légale. Il n'y a pas de base légale explicite qui règle la question de l'affectation d'un fonds, si ce n'est les règles comptables. En fait, pour ce fonds comme pour ceux qui sont au bilan de la Commune, un fonds affecté doit respecter l'affectation pour laquelle il a été créé. Alors, à défaut de base légale, cet élément est sous le contrôle total du Conseil communal et, en plus, les dépenses éventuelles sont faites en toute transparence puisque du point de vue de la mécanique comptable, les dépenses doivent figurer en charges dans les comptes et elles seraient, le cas échéant, compensées par une recette qui est un prélèvement sur le fonds. Donc, il n'y a pas de prélèvement caché dans un fonds pour une autre affectation. Le contrôle est complètement possible par la Commission des finances ou la Commission de gestion ou pour n'importe quels conseiller ou conseillère de cette assemblée, quant à l'utilisation du fonds. Du reste, on a régulièrement des questions ou des discussions, notamment en Commission des finances sur l'évolution de ces fonds et l'utilisation qui en a été faite.

En ce qui concerne le deuxième aspect de votre question pour l'acquisition éventuelle d'un terrain, la réponse est non. D'abord, il y aura probablement un problème de dotation : je serais surpris que ce fonds atteigne des montants qui permettraient l'acquisition d'une parcelle. La dotation de ce fonds est plutôt destinée à contribuer à

des achats d'équipements pour les places de jeux. En plus, le cas échéant, si on devait acquérir une parcelle, on devrait vraisemblablement venir avec un préavis devant ce conseil pour décider de l'acquisition, à moins que le prix d'acquisition entre dans l'autorisation générale qui est octroyée à la Municipalité par votre conseil pour la législature. Voilà ce que je peux répondre en complément et j'espère que cela répond à vos interrogations. Merci.

**Le Président :**

Merci, M. le Syndic. La discussion générale se poursuit. La parole est-elle demandée ? Ceci n'étant pas le cas, nous passons maintenant à l'examen des articles révisés. Pour cela, je vais me baser sur l'annexe 2 qui présente les textes du règlement actuellement en vigueur avec les révisions en rouge et en bleu.

J'ouvrirai la discussion sur chacun des articles révisés du règlement. Si la parole n'est pas demandée, je considérerai que l'article est adopté. Si la parole est demandée, nous voterons sur l'article à la fin de la discussion sur celui-ci. Les amendements éventuels – plus maintenant – seront soumis au vote lorsque nous examinerons les articles concernés. Une fois que nous aurons passé en revue et voté chacun des articles révisés, j'ouvrirai une dernière fois la discussion sur le tout avant de passer au vote final sur les conclusions du préavis. Y a-t-il une objection à cette manière de procéder ?

Si tel n'est pas le cas, nous allons commencer par examiner le premier article révisé, c'est-à-dire l'article 3 pour lequel un amendement a été soumis qui prévoit de maintenir l'alinéa a avec le reste de l'article inchangé.

J'ouvre la discussion sur l'art. 3. La parole est-elle demandée ?

**M. Roland du BOIS demande la parole :**

C'est vrai que cet amendement concerne essentiellement un article qui n'a absolument rien à voir avec les places de jeux. J'ai trouvé un tout petit peu dommageable de le supprimer parce que c'est un des éléments qui permettrait à la Municipalité d'obtenir des émoluments. On cherche à faire des économies. Je pense que ces émoluments seraient nécessaires pour les plans de quartier et pour la densification qui a été proposée. Je rappelle que l'Etat se charge de prendre 20 % sur l'augmentation des biens-fonds et que rien ne revient à la commune de Pully, alors que les frais engagés, c'est le contribuable pulliéran qui, indirectement, les couvre.

**M. Nicolas LEUBA, municipal, demande la parole :**

M. le Président, Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers, chers collègues, Je remercie M. du Bois pour nous avoir fourni sa proposition d'amendement. Ça n'était pas tout à fait rédigé comme ceci mais je dois vous inviter à refuser cet amendement pour les raisons suivantes. Tout d'abord, ce commentaire sur la modification de l'art. 3 let a supprimant la possibilité de percevoir une taxe pour l'examen préalable et définitif d'un plan de quartier, plan d'affectation aujourd'hui établi à l'initiative de propriétaires.

Premièrement, il y a lieu de préciser que depuis l'introduction de ce règlement en 2001, cette taxe n'a jamais été perçue. Deuxièmement, dans son examen préalable du 8 mai 2019, le SDT avait demandé de définir un tarif pour la perception de ces émoluments : taxes de base, taxes proportionnelles et les maxima. Troisièmement : compte tenu du fait que les plans d'affectation sont établis, ou du moins pour ceux qui le sont, à

l'initiative des propriétaires, ils sont déjà financés par eux-mêmes. La Municipalité a décidé de supprimer cette disposition par mesure, simplement, de simplification. Cette dernière en est ainsi de facto aussi exonérée, bien entendu. Le SDT a validé cette modification. Les émoluments courent, eux, depuis l'art. 4, respectivement l'art. 5, jusqu'à l'art. 12. Ils sont dus dans tous les cas. Je vous remercie.

**Le Président :**

La discussion sur l'art. 3 se poursuit. La parole est-elle demandée ? Ceci n'est pas le cas. Je clos donc la discussion sur l'art. 3. Nous allons voter sur la proposition d'amendement qui, je le rappelle, propose de ne pas supprimer l'alinéa a qui dit : « l'examen préalable et l'examen définitif d'un plan de quartier établi à l'initiative des propriétaires ».

Je prierais celles et ceux qui approuvent cet amendement de lever leur main munie du carton orange. Celles et ceux qui le refusent (avis contraires) ? Abstentions ?

C'est à une large majorité que l'amendement est refusé.

**Art. 10 Refus d'un permis de construire préalable ou définitif**

La parole n'est pas demandée. L'art. 10 est adopté tel quel.

**Art. 11 Retrait d'une demande de permis en cours d'examen**

La parole n'est pas demandée. L'art. 11 est adopté.

**Art. 15 Places de stationnement pour véhicules automobiles**

La parole n'est pas demandée. L'art. 15 est adopté.

**Art. 15a Nouveau Aires de jeux pour enfants**

La parole n'est pas demandée. L'art. 15a est adopté.

**Art. 16 Exigibilité**

La parole n'est pas demandée. L'art. 16 est adopté.

**Art. 17 Voies de droit**

La parole n'est pas demandée. L'art. 17 est adopté.

**Art. 18 Abrogation**

La parole n'est pas demandée. L'art. 18 est adopté.

**Art. 19 Entrée en vigueur**

La parole n'est pas demandée. L'art. 19 est adopté.

Nous arrivons au terme de l'examen de ce préavis. Avant de passer au vote sur les conclusions, j'ouvre une dernière fois la discussion générale. La discussion est ouverte.

**M. Roland du BOIS demande la parole :**

Si j'ai bien compris la réponse de M. Leuba, les frais de l'élaboration du plan de quartier sont de toute façon mis à charge des propriétaires. C'est ça ?

**M. Nicolas LEUBA, municipal :**

Quand les propriétaires sont les initiateurs du plan de quartier : oui.

**M. Roland du BOIS :**

Dans ce cas, les frais seront seulement à la charge des propriétaires ? Ce sont les initiateurs.

**M. Nicolas LEUBA, municipal :**

Oui, mais pas dans tous les cas. Ils peuvent être en partenariat avec la Commune. Par exemple : Clergère-Nord. Le plus gros propriétaire foncier, c'est la Commune. Il y a d'autres propriétaires avec ...

**M. Roland du BOIS :**

Oui, ça, j'ai bien compris. C'est par rapport aux surfaces ...

**M. Nicolas LEUBA, municipal :**

Alors, à quoi puis-je répondre ?

**Le Président :**

S'il vous plaît ! Veuillez ne pas parler en même temps ! L'un après l'autre. A moins que je vous passe la parole, s'il vous plaît.

**M. Roland du BOIS :**

Ce que je demande, c'est si des émoluments concernant certains plans de quartier qui sont demandés par les propriétaires sont mis à leur charge.

**M. Nicolas LEUBA, municipal :**

« Réponse : oui ».

**Le Président :**

Merci. La parole est-elle encore demandée ? Ceci n'étant pas le cas, nous allons donc passer au vote sur les conclusions du préavis. Celles-ci sont affichées à l'écran :

« Le Conseil communal de Pully,  
vu le préavis municipal N° 12-2019 du 11 septembre 2019,  
vu le rapport de la Commission des finances,

décide :

1. d'adopter le nouvel article 15a relatif à la perception d'une taxe compensatoire pour place de jeux dans le règlement convenant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions ;
2. de fixer le montant de cette taxe compensatoire à CHF 300.- par m2 de place de jeux à aménager ;
3. d'adopter le règlement modifié concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions ».

Je prie celles et ceux qui approuvent ces conclusions de le manifester en levant leur main munie d'un carton orange. Avis contraires ? Abstentions ?

C'est à une très large majorité que vous venez d'approuver les conclusions du préavis 12-2019.

## **2.8. Propositions individuelles**

### **2.8.1 Réponse à l'interpellation « Stratégie de développement des espaces verts et de l'arborisation à Pully »**

#### **Le Président :**

Je vous l'ai dit en ouverture de séance, je n'ai pas reçu de propositions individuelles. Nous avons, par contre, reçu une réponse à l'interpellation de Mme Lio « Stratégie de développement des espaces verts et de l'arborisation à Pully ». Mme Lio, êtes-vous satisfaite de la réponse de la Municipalité ?

#### **Mme Lena LIO :**

J'ai pris bonne note de la réponse de la Municipalité à mon interpellation et je l'en remercie. J'ai également consulté avec intérêt le cahier de référence annexé à la réponse de la Municipalité au postulat d'Alexis Bally dont il est fait mention. J'en retire l'impression que, si les efforts en matière d'arborisation sont réels, il reste cependant très ponctuels. La nouvelle loi sur l'aménagement du territoire a été adoptée en 2013 à la suite de quoi l'Association pour l'aménagement du territoire a publié une étude intitulée : « Densifier avec qualité ». Il ressort de cette étude que le cadre législatif n'exclut pas le maintien d'un équilibre entre densité et espaces verts favorisant la diversité des activités et l'existence de lieux de rencontres. Or, pour cela, il ne suffit pas d'appliquer des lois et des règlements. Il s'agit aussi de prendre en compte les expériences et les connaissances actuelles.

Quant à demander aux constructeurs de conserver tous les arbres qui peuvent l'être, comme la Municipalité affirme le faire, on peut douter de l'efficacité de cette aimable suggestion. Naturellement, je ne manquerai pas de communiquer cette réponse de la Municipalité aux citoyennes et citoyens de Pully-Nord concernés par cette problématique en me réservant la possibilité de revenir sur ce sujet avec des propositions plus détaillées. Merci.

#### **M. Nicolas LEUBA, municipal, demande la parole :**

Je vous remercie, Mme Lio, d'avoir cité ma réponse au postulat de M. Alexis Bally puisque je crois qu'elle a été omise en début de séance. Effectivement, tout cela fait partie d'un tout et comme nous nous y sommes engagés, nous mettons en place pour le mois de janvier, je le dis encore une fois, un programme. Ce qu'on souhaite faire c'est une assise des arbres où seront invités, encore une fois, tous ceux qui se sont exprimés sur le sujet de manière à ce que nous puissions travailler ensemble sur cette problématique. Merci beaucoup.

## 2.9. Divers

### **Le Président :**

Nous sommes parvenus au dernier point de notre ordre du jour. A qui puis-je passer la parole ?

### 2.9.1. M. Alexis BALLY demande la parole :

#### **Réponse au postulat « Réchauffement climatique et urbanisme »**

C'est juste une question : est-ce que le traitement de la réponse à mon postulat qui vient justement d'être cité aura lieu maintenant, dans une prochaine séance ou pas du tout ?

### **Le Président :**

De ma compréhension, dans une prochaine séance.

### **M. Nicolas LEUBA, municipal, demande la parole :**

On me dit qu'il a été envoyé. Alors, vous avez tous reçu la réponse. Maintenant, est-ce que la réponse au postulat doit être mise à l'ordre du jour ? Non. Donc, je laisse le soin au Président de la traiter sous « Divers », peut-être.

### **Le Président :**

On me confirme qu'on a reçu la réponse. Donc, M. Bally, si vous avez pu en prendre connaissance et que vous souhaitez la traiter sous les divers, je n'y vois pas d'opposition.

### **M. Alexis BALLY :**

D'accord. Oui, parce qu'effectivement, un postulat qui reçoit une réponse, en général, il reçoit un commentaire.

### **Le Président :**

Oui, nous pouvons tout à fait le mettre à l'ordre du jour de la prochaine séance. Ah, il n'y a pas besoin de le faire ! Excusez-moi. Je commence à fatiguer. Vous pouvez répondre maintenant si vous le souhaitez.

### **M. Alexis BALLY :**

Alors, très volontiers. D'abord, je remercie la Municipalité pour sa réponse détaillée au postulat et puis je salue les efforts entrepris pour améliorer la qualité des espaces publics, notamment en ce qui concerne les plantations d'arbres. Ceci correspond d'ailleurs à des aspirations qui ont été largement exprimées lors des démarches participatives. A mon avis, on pourrait en faire encore plus, notamment pour créer des zones d'ombre dans des endroits très fréquentés.

Une des mesures évoquées dans la réponse est la perméabilisation des surfaces goudronnées. Jusqu'ici, bien peu d'exemples. Au contraire, les surfaces imperméables standard ont augmenté, aussi sur le domaine public. Je suis très reconnaissant à la Municipalité d'avoir écrit noir sur blanc que la situation n'était pas satisfaisante pour les parcelles privées. Là, il y a un réel effort à faire et les communes ne sont pas désarmées pour cela. La réponse cite un certain nombre de mesures que l'on ne peut qu'approuver. En amont de ces mesures, je verrais encore une révision du Plan directeur communal et

du PGA avec des dispositions contraignantes en vue de favoriser une large couverture végétale et plus d'arbres en pleine terre.

Le recours plus systématique à des PA - plans d'affectation - permettrait aussi d'imposer des exigences sur l'arborisation ainsi que sur la disposition des immeubles pour favoriser la ventilation naturelle et aussi pour la création de cheminements piétonniers hors-routes en surchauffe, comme le Conseil communal vient de l'imposer par voie d'amendement à Rochettaz.

Au niveau des autorisations d'abattage, je trouve que la Municipalité devrait être beaucoup plus restrictive. On ose espérer que, dans la pesée des intérêts pour délivrer ou non une autorisation, l'intérêt public à la préservation de l'arbre prenne plus de poids en considérant l'évolution future des températures et le rôle de régulation propre à l'arborisation. Encore une fois, je remercie la Municipalité pour sa réponse et l'encouragement à intensifier les efforts pour le bien des Pulliérans. Je vous remercie.

**Le Président :**

Merci, M. Bally. Effectivement, j'aurais dû faire mention de cette réponse lors du point précédent. Je vous prie de m'excuser pour cet oubli.

Nous sommes toujours aux divers. Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ? Ceci n'étant plus le cas, la séance va donc être close. Je vous remercie pour votre engagement. Je vous souhaite une bonne soirée et vous donne rendez-vous au mercredi 20 novembre prochain pour notre prochaine séance. Merci et bonne soirée. La séance est close.

Fin de séance à 23h00

Le Président :

Le secrétaire :

Robin Carnello

Bernard Montavon